

Destination Inc[☆]nnue

*pour les enfants juifs de Saint-Brieuc
(1940-1944)*



Hillion- 18 juin 2021
Collège Charles de Gaulle

Portrait

La famille BASSAN



Photographie de Michel et Henri Bassan (à gauche Henri, à droite Michel) : Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld.



Photographie actuelle 2 place de la Cité



Photographie datée du 2 novembre 1939,
collection Marie Brilleaud.



Photographie prise avant la guerre au Val-André,
collection Laurence Masliah.

Cette photographie représente les deux frères : Henri et Michel BASSAN. Henri BASSAN est né le 30 décembre 1938 à St Brieuc. Il habite avec son frère et ses parents au 2 place de la Cité à St Brieuc. Michel BASSAN est né le 26 Août 1937 à St Brieuc.

Claire BASSAN est la mère de Henri et Michel. Elle est née en Turquie, comme son mari Robert. Ils sont arrivés en France en 1920. Le frère de Robert, Pépo, habite aussi à Saint-Brieuc. Robert obtient la nationalité française en 1930. Il est incorporé dans l'armée française en 1940.

Commerçant, il est recensé comme Juif en 1940. Son magasin subit une fermeture administrative et le stock de marchandises est saisi le 7 décembre 1940. La famille est arrêtée en 1942 (zone interdite) et déplacée en résidence surveillée à Ecommoy dans la Sarthe.

La famille BASSAN est arrêtée le 10 février 1944 et internée à Drancy. Ils sont déportés à Auschwitz dans le convoi numéro 68, avec 1500 personnes dont 279 enfants. Michel et Henri sont gazés le 20 fév. 1944.



Les deux frères Bassan à droite (Pépo et Robert). Claire est à gauche.
Photographie prise avant la guerre, collection Marie Brilleaud



La famille Bassan



Photographie du mariage de Claire et Robert Bassan, collection Marie Brilleaud. Toute la famille Bassan est réunie : Michoulam Bassan est venu de Turquie pour le mariage de son fils ainé.



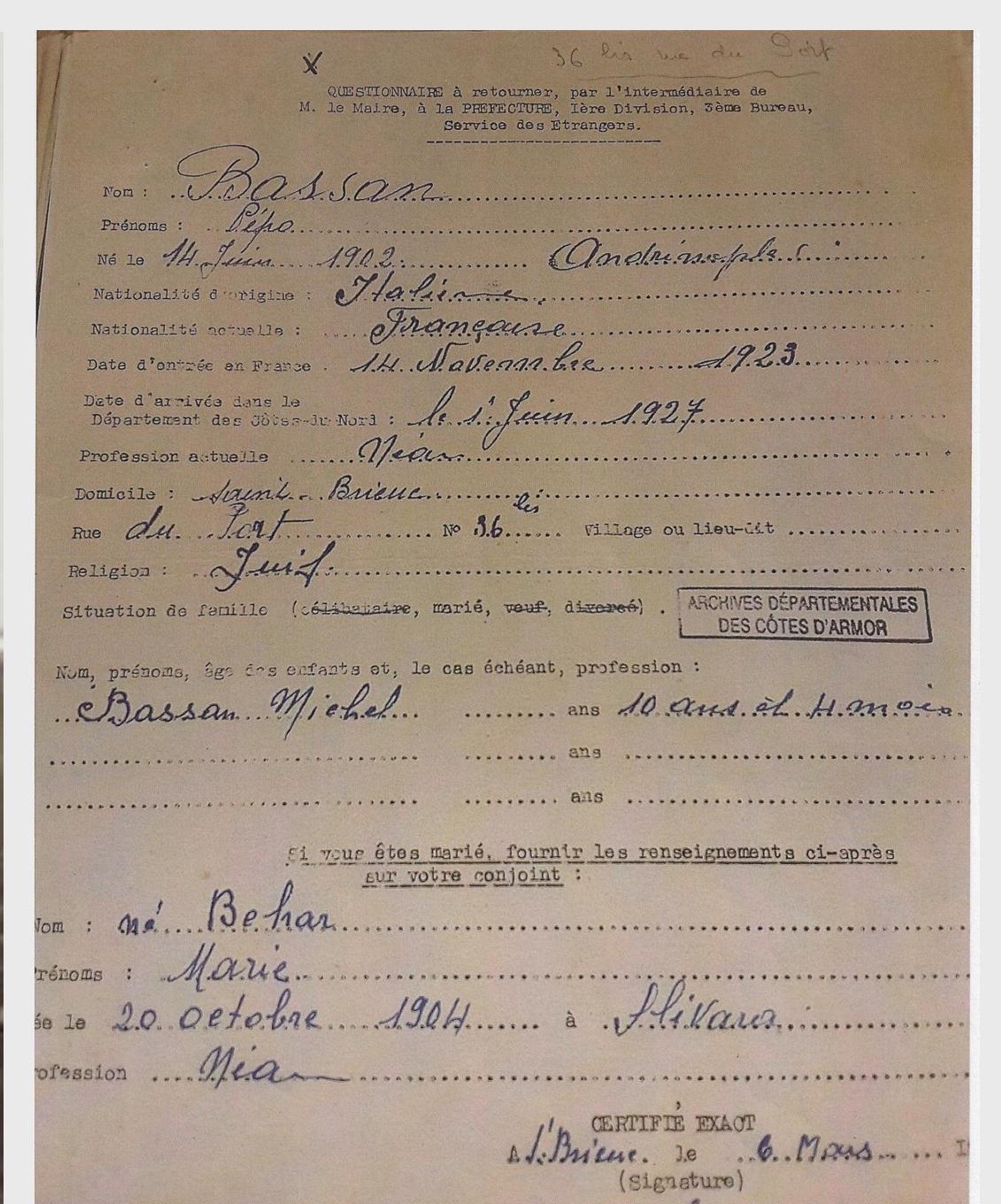
Photographie de Michel avec sa mère et sa grand-mère sur les marches du Rosaria aux Rosaires en 1933, collection Marie Brilleaud.



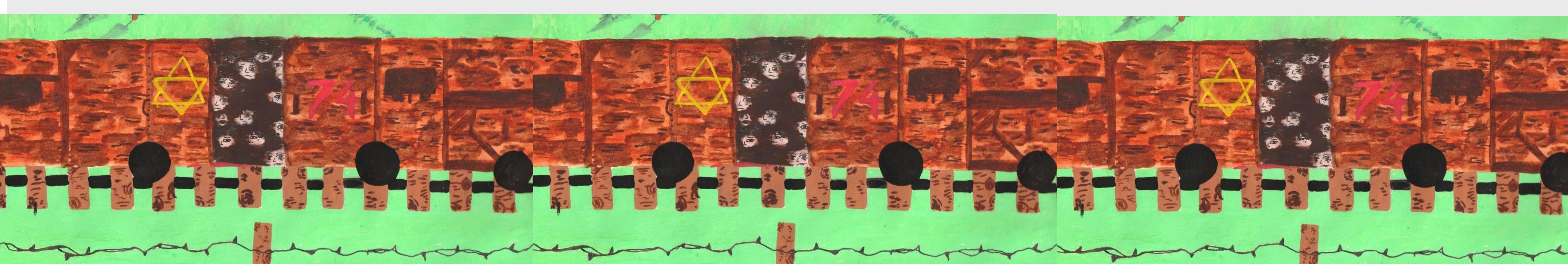
Photographie actuelle du 36 rue du port à Saint-Brieuc.

Pépo BASSAN est né en Turquie et Marie BASSAN est née en Bulgarie. Pépo est arrivé en France le 14 Novembre 1923 et obtient la nationalité française. La famille habite au 36 rue du port à Saint-Brieuc. Elle a un fils : Michel qui est né le 26 Octobre 1931 à Saint-Brieuc. Pépo est incorporé dans l'armée française en 1940. Il est commerçant de profession.

La famille BASSAN est recensée comme juive en 1940, la famille est arrêtée en 1942 à Saint-Brieuc : les gendarmes viennent arrêter Michel et les autres enfants juifs pendant une récréation à l'école des Promenades (témoignage de Yvon Brilleaud, alors écolier dans la même école). La famille est mise en résidence surveillée à Ecommoy. Pépo décède le 15 Mai 1942. Marie et son fils s'évadent au moment de leur transport en train vers un camp le 9 Octobre 1942. Michel est caché chez la directrice de l'école à Ecommoy jusqu'à la fin de la guerre.

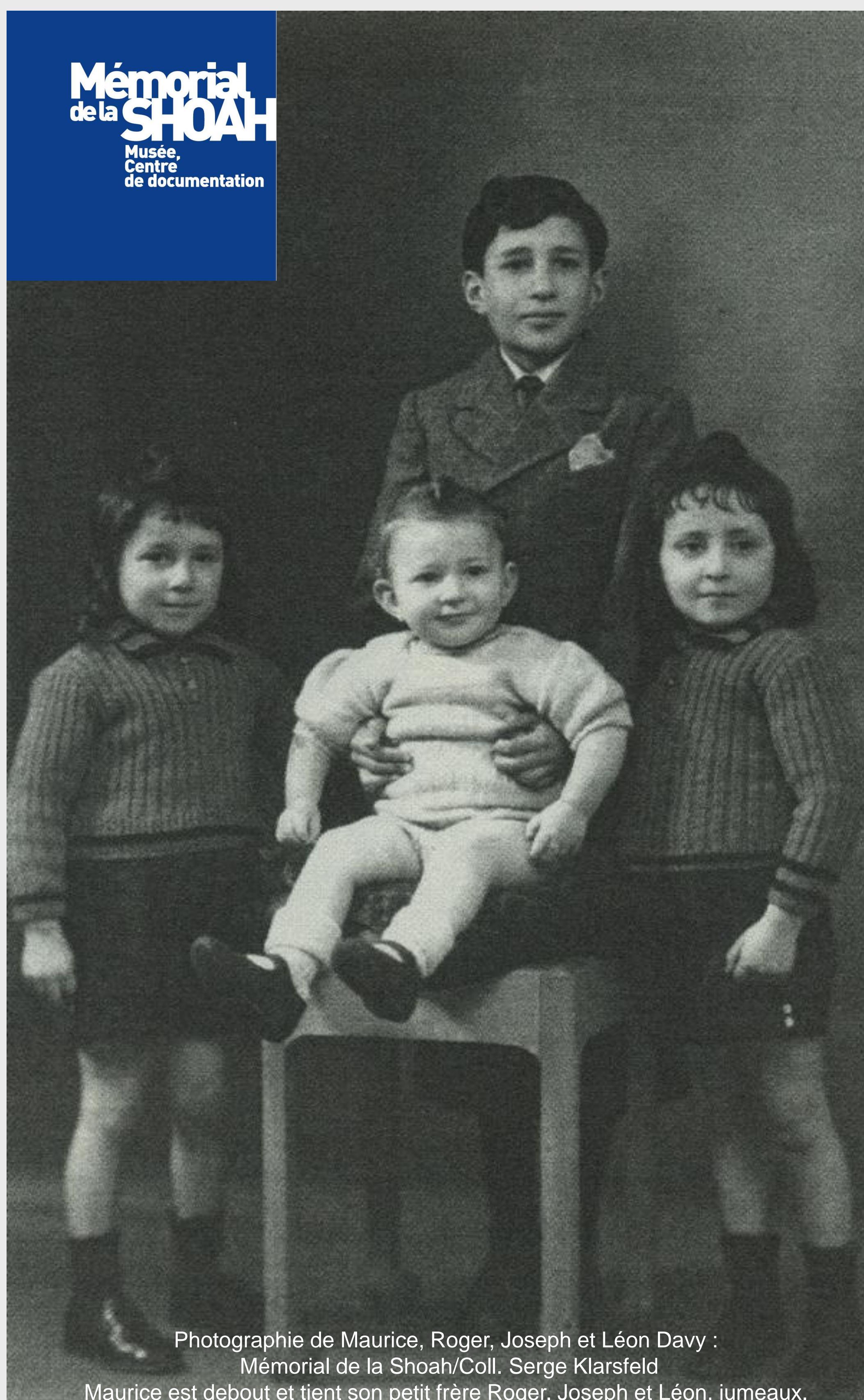


Michel avec ses parents avant leur arrestation, collection Marie Brilleaud.
Questionnaire rempli par la famille de Pépo Bassan et adressé à la Préfecture des Côtes-du-Nord, daté du 6 mars 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor).



Portrait

Mémorial
de la SHOAH
Musée,
Centre de documentation



Photographie de Maurice, Roger, Joseph et Léon Davy :
Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld
Maurice est debout et tient son petit frère Roger. Joseph et Léon, jumeaux.



Maurice avec son meilleur ami, Michel Bassan, collection Marie Brilleaud.

Dans la famille Davy, il y avait le père Israël, né à Izmir en Turquie. La mère s'appelait Rose, née à Constantinople. Ils avaient quatre enfants : Maurice né à Paris le 3 décembre 1931, les jumeaux Joseph et Léon, nés à St-Brieuc le 25 juin 1937 et Roger né à St-Brieuc le 1^{er} février 1941. Les parents ont émigré en France et après un séjour à Paris, ils se sont installés à Saint-Brieuc 2, rue du Chapitre en 1931.

Ils ont obtenu la nationalité française. Le père exerce le métier de marchand forain. Après avoir été déchus de la nationalité française par Vichy, ils sont recensés en tant que « Israélites » le 16 octobre 1940.

Ils ont été déplacés dans la Sarthe à Ecommoy parce qu'ils habitaient la zone côtière interdite.

Toute la famille a été arrêtée en même temps et transférée à Drancy. Elle est déportée par le convoi numéro 68 avec la famille de Robert Bassan. Ils ont été assassinés tous les six à leur arrivée à Auschwitz le 15 février 1944.



Photographie du lieu de résidence de la famille Davy : 2 rue du Chapitre à Saint-Brieuc

QUESTIONNAIRE à retourner, par l'intermédiaire de
M. le Maire, à la PRÉFECTURE, 1^{re} division, Secr. Bureau,
Service des Etrangers.

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES CôTES-D'ARMOR**

Nom : **1 Davy**
Prénom : **Israël**
Né le **2 Juin 1886** à **Smyrne (Turquie)**
Nationalité d'origine : **Turque**
Nationalité actuelle : **Française**
Date d'entrée en France : **1931**
Département des Côtes-du-Nord : **1931**
Profession actuelle : **Représentant de Commerce**
Domicile : **Saint-Brieuc**
Rue : **du Maréchal N...** Village ou lieu-dit :
Religion : **Judaïte**
Situation de famille (époux, marié, veuf, divorcé) :
Un prénom, âge des enfants et, le cas échéant, profession :
Davy Maurice ... ans ...
" **Joseph** ... ans ...
" **Léon** ... ans ...
" **Roger** 1 ans ...
" vous êtes marié, fournir les renseignements ci-après
sur votre conjoint :
Davy Rose, **1906**
âge : **30**
le **13 Mars 1906** à **Constantinople (Turquie)**
mission :
CERTIFIE EXACT
à St-Brieuc le 6 Mars 1942
(Signature) **Davy**

Questionnaire rempli par la famille Davy et adressé à la Préfecture des Côtes-du-Nord, daté du 6 mars 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor), avant d'être expulsée à Ecommoy dans la Sarthe.



Portrait

La famille Hasson



Santos Hasson est né à Smyrne en Turquie. A l'âge de 19 ans, il émigre en France. Il se marie avec Didia Passeti et ils ont une fille Caden, née le 9 octobre 1932. Il s'installe à Saint-Brieuc car il connaissait déjà les frères Bassan. Il est commerçant. Après le décès de sa première femme dans un accident de voiture, il se remarie avec une Bretonne catholique Marthe Mahic : ils ont un fils Albert en 1936. La famille vit au 1, place Du Guesclin.



RECENSEMENT DES ISRAËLITES
Ordonnance du 27 Septembre 1940 du M. le Chef de l'Administration Militaire Allegépendu en France
DÉCLARATION

Je soussigné, M. Hasson Santos, demeurant à Le Mans,
rue du Bourg Bellé, n° 82, reconnaiss :
(1) appartenir à la religion juive ;
(2) avoir plus de deux grands-parents appartenant ou ayant appartenu à la religion juive.
Je souscris la présente déclaration en mon nom _____.
Au Mans, le 23 DECE 1941
(Signature) Hasson Santos

A. — LISTE DES MEMBRES DE LA FAMILLE

NOM ET PRÉNOMS	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION	NATIONALITÉ
Le déclarant : Hasson Santos	le 28-12-1904 à Smyrne (Turquie)	sans profession	Turque
Le conjoint : Hasson neve Marthe et Marthe	28-12-1904 à Paris (France)	domestique	Française
Les enfants : 1 ^e Caden 2 ^e Albert	9-10-1932 à Paris (France) 16-3-1936 à Lamballe (France)	élève	Française
En France depuis 1923			

B. — INDICATIONS SUR LA RELIGION DES ASCENDANTS

acceptance juive

Archives Départementales de la Sarthe :
Recensement des israélites du 23 décembre 1941 (670W129)

La famille est placée en résidence surveillée dans la Sarthe, d'abord au Mans en décembre 1941, puis à Ecommoy en avril 1942. Santos est arrêté le 12 octobre 1942. Il est transféré à Drancy. Il est déporté à Auschwitz le 11 novembre 1942 par le convoi n°45, qui comptait 745 personnes dont 106 enfants. Il fait partie des 112 déportés sélectionnés pour le travail forcé. Il meurt en 1944 dans un autre camp où il avait été transféré. Deux personnes du convoi n°45 survécurent.

Hasson
Santos JUIF

né le 28/12/1904
à Smyrne
fils de Antoine
né le _____ décédé
et de Radou Calvi
née le _____ décédée
Profession : sans
Nationalité : Turque
Mode d'acquisition de cette nationalité : naissance
mariage, naturalisation (rayez les mentions inutiles.)

Situation de famille : célibataire, marié, veuf, divorcé (rayez les mentions inutiles).
Adresse : Le Mans
Rue et n° : 1 place Du Guesclin
Nom : Marbic
Prénoms : Marthe
Né le 22/1/1913
Nationalité d'origine : Français

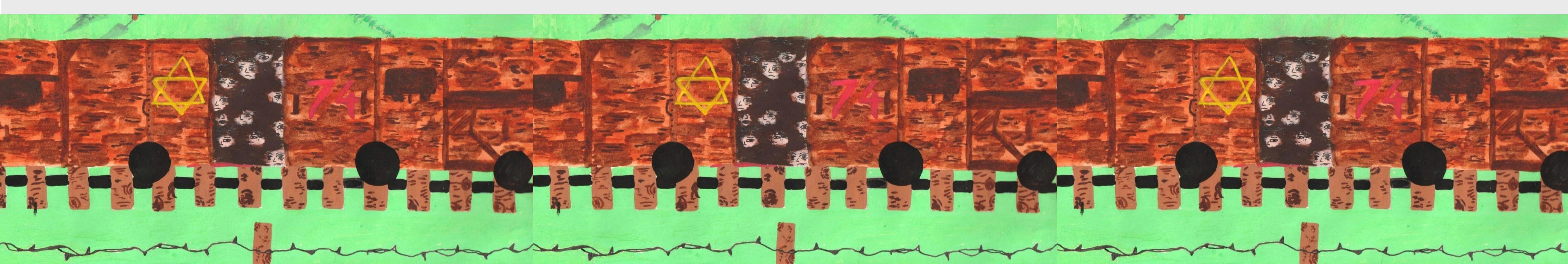
Enfants au-dessous de 15 ans.

PRÉNOMS	AGE	LIEU DE NAISSANCE	OBSERVATI
Caden	8	Paris	Tran
Albert	5	Lamballe	ce

1^e salariés : 1^e Nom et adresse de l'employeur :

Archives Départementales de la Sarthe :
fiche d'identité de Santos HASSON du 2 décembre 1941 670W160

Après l'arrestation de son mari, Marthe et les enfants rentrent à Saint-Brieuc. Aidée par un prêtre, Marthe réussit à falsifier des documents pour faire croire que Caden est catholique et lui éviter la déportation, jusqu'à la Libération.



La famille Lévy



Photographie actuelle de la rue du Bel-Orient à Saint-Brieuc.

La vie dans la clandestinité

La famille déménage en 1941, au 4 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie. Elle ne s'est pas inscrite au second recensement des juifs en 1941. Elle n'est donc pas expulsée de Saint-Brieuc en 1942, comme les autres juifs. Les Lévy ne portent pas l'étoile jaune. Suzanne a réussi à obtenir une fausse carte d'identité grâce à la complicité de la mairie de Plaintel.

La famille est finalement arrêtée le 28 juin 1943. Ils sont incarcérés à la prison de Saint-Brieuc et transférés à Drancy, puis déportée dans le convoi n°58 à Auschwitz avec 1000 personnes, dont 95 enfants. Ils sont gazés le 2 août 1943.

Maurice et Suzanne Lévy sont de nationalité française. Ils vivaient à Paris avant la guerre et se sont réfugiés à Saint-Brieuc. Ils ont deux enfants Raymond et Jean, qui ont été tous les deux baptisés. Raymond a été scolarisé à l'école Sacré-Cœur. Raymond a suivi des cours de dessin avec le peintre Emile Daubé en 1943. Il est engagé chez M. Rolland, architecte, rue Saint-Guillaume. Jean, lui, travaille dans une ferme à Plaintel.

La famille habite Rue du Bel-Orient. Le père est représentant dans une entreprise qui fabrique du savon.

Premières mesures antisémites

Ils ont été recensés en tant qu'Israélites en 1940 à Saint-Brieuc. Maurice est interdit d'exercer son métier de voyageur de commerce pour la fabrique de savon, par décret de Vichy. Il devient donc ouvrier dans cette même usine, où il se fait appeler Monsieur Maurice pour pouvoir passer inaperçu.



Photographie actuelle du 4 rue du 71^{ème} RI à Saint-Brieuc.



ECOLE DU SACRE-COEUR
SAINT BRIEUC 1940-1941

REPRODUCTION INTERDITE
TOUS LES OBLIGÉS SONT CONSERVÉS

Photographie de classe du Collège Sacré-Cœur en 1940-1941 : Raymond Lévy a été scolarisé dans un établissement catholique.

Exécution des prescriptions de l'ordonnance du Chef de l'Administration Militaire en France	
FICHE INDIVIDUELLE	
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CôTES D'ARMOR	
Nom ...	Yacov ... épouse Sory
Pronoms ...	Augaine
Date et Lieu de naissance	28.Fév.1894 à Paris
Sexe ...	Homme
Situé à Fille de	Julie Braine
et de	Emma Caron
Nationalité	Française
Domicile légal	Paris
Résidence actuelle	St. Brieuc - Rue Béthoriant. En convalescence
Marié(e) (O - Veuf ? - Divorcé ? - Célibataire ?)	
Situation	(Nombre, sexe et âge des enfants légitime ou illégitimes (2))
de	(2 garçons. {12 ans}. 15 ans). Tous deux catholiques
Famille	Nombre d'enfants adoptés (2) (pour less dernières, indiquer si ils sont reconnus comme juifs)
Profession actuelle	None
Siège de l'entreprise ou du commerce	
Emplois précédemment occupés	
Religion confessionnelle	Judaïte
Durée du séjour ininterrompu en France	Depuis 40 années
Observations Particulières	
A St. Brieuc le 17.10.1940	
A. Augaine Jacob & fils	

Layer les mentions inutiles
Le Chef de famille est tenu de remplir une fiche pour son épouse et chacun de ses enfants.

Fiche de recensement de la famille Lévy, datée du 17 octobre 1940 (Archives Départementales des Côtes d'Armor). Raymond et Jean ont été baptisés et leur père le précise aux autorités : une stratégie pour sauver ses deux fils ?



La famille Fekète



Photographie d'Alain Fekète : Mémorial de la Shoah/Coll. Serge Klarsfeld.

Sur cette photographie, nous pouvons voir le petit Alain Fekète jouer sur son tricycle. Il est né le 8 mars 1937 dans le 13ème arrondissement à Paris et est domicilié à Saint-Brieuc, 22 rue des Capucins, chez ses parents. Son père Adalbert, est né à Hortes de Jas en Hongrie. Il est docteur en chirurgie. Sa mère Irène, est née à Mikalemi en Hongrie. Elle est femme au foyer.

La clandestinité avant la déportation

La famille Fekète a vécu pendant quatre ans à Saint-Brieuc dans la clandestinité parce qu'elle a refusé d'être recensée. Elle a été arrêtée le 16 avril 1944 et incarcérée à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc puis transférée à Drancy. Le 30 mai 1944, ils sont intégrés à un convoi de 1004 personnes partant de Drancy vers Auschwitz-Birkenau en Pologne. Le 2 juin 1944, Alain et Irène sont assassinés par gazage en arrivant au camp.

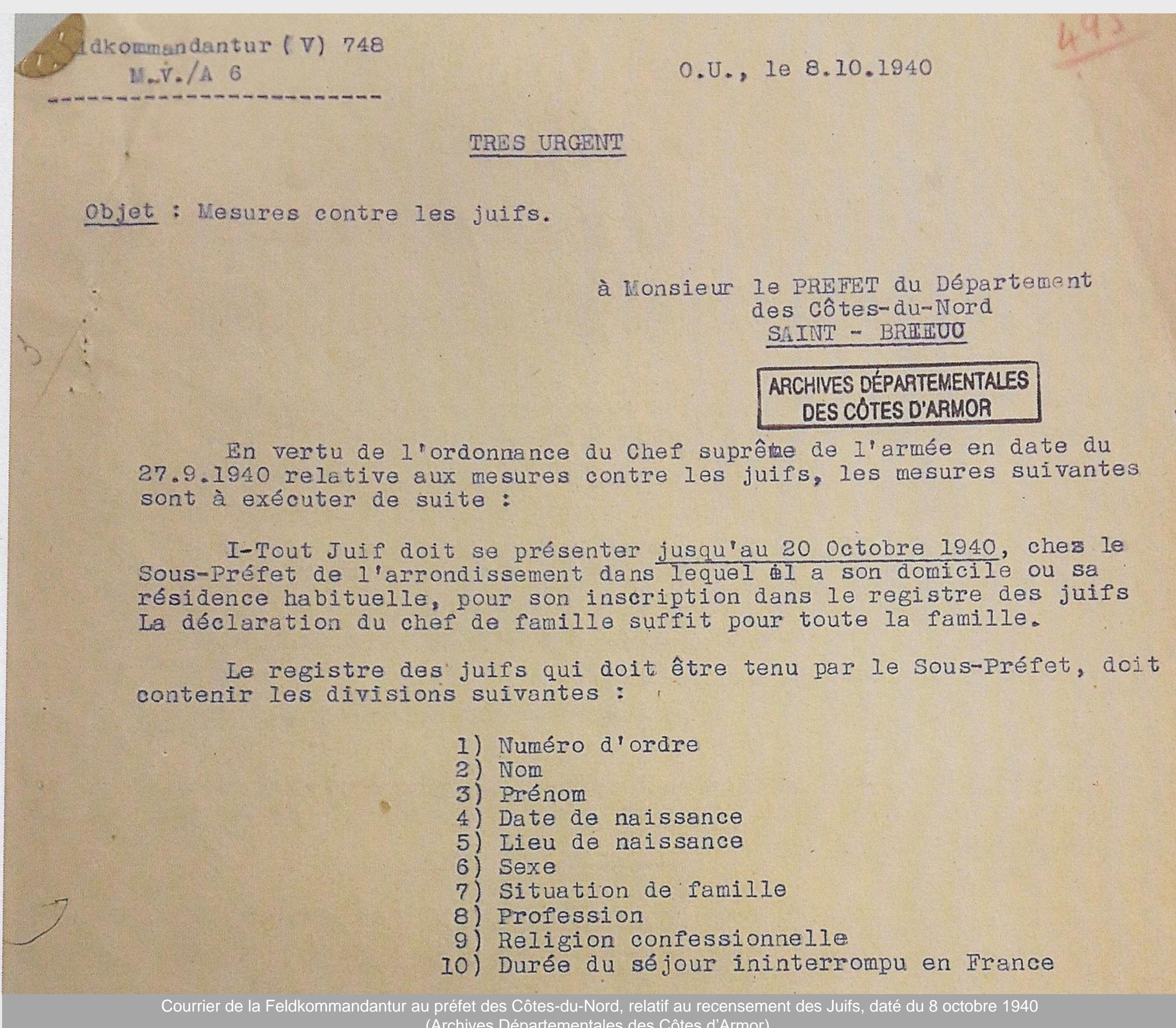
Adalbert est épargné en 1945, grâce à son statut de médecin et est transféré au camp de concentration de Mauthausen, situé en Autriche. Il est ensuite transféré à Ebensee. Il est libéré du camp le 6 mai 1945 par les Américains et rapatrié à Paris. Après son passage à l'hôtel Lutétia, Adalbert Fekète revient à Saint-Brieuc et rouvre un cabinet médical.



Photographie actuelle du 22 rue des Capucins à Saint-Brieuc.



Le recensement

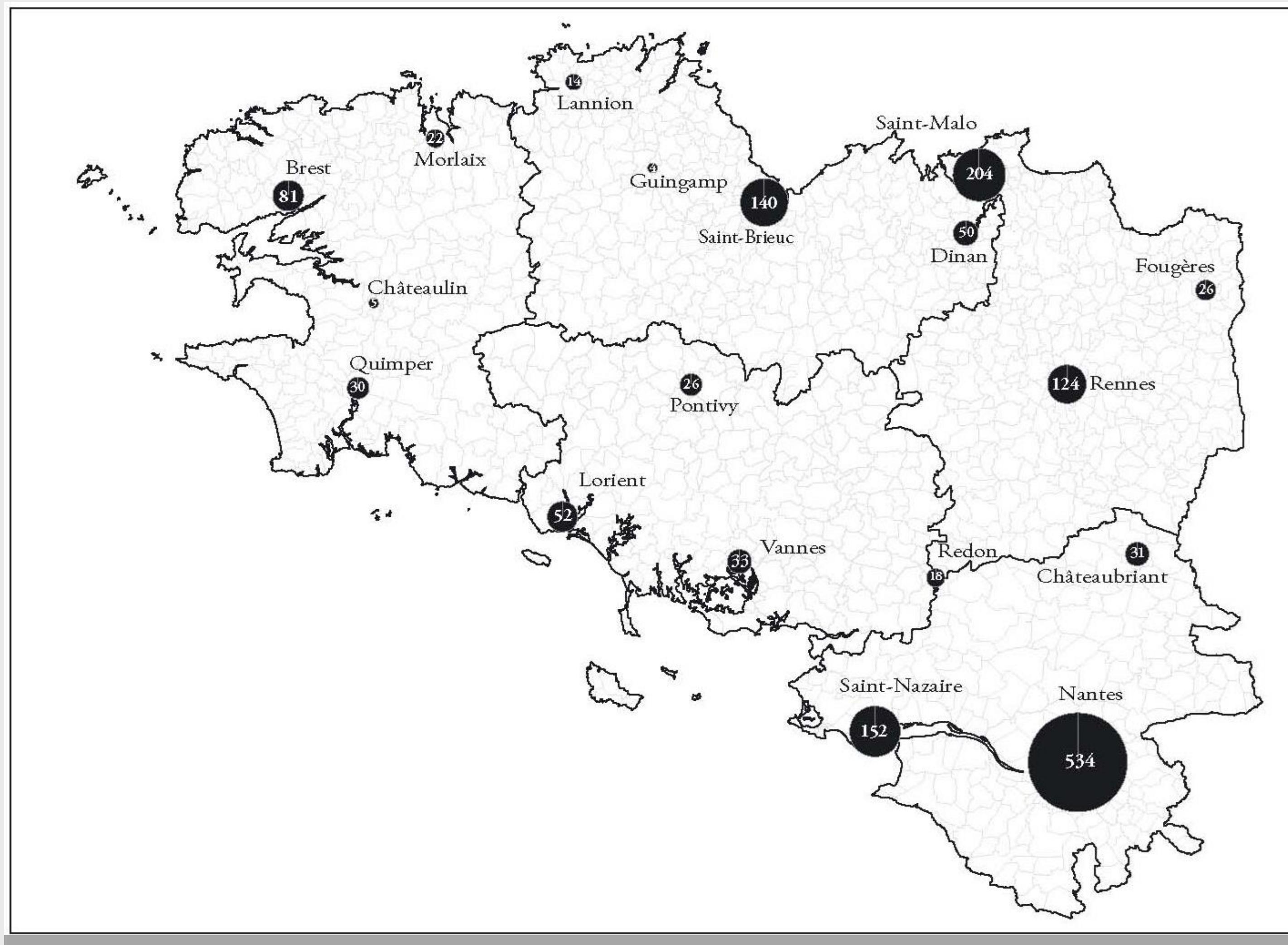


Le recensement est une demande allemande du **27 septembre 1940** dans la zone occupée. Les personnes renseignent leur identité, leur profession, leur appartenance à la religion juive, leur nationalité, leur situation de famille et la durée de séjour en France.

Le **2 juin 1941**, un second recensement est fait dans la zone occupée et dans la zone libre.

A Saint-Brieuc, il y a plus de 140 Juifs en 1940. Certaines familles refusent le recensement comme la famille **Fekète** dès **1940** ou en **1941** comme la famille **Lévy**. Elles vivent alors dans la clandestinité.

Le recensement permet aux autorités allemandes de contrôler les Juifs pour ensuite prendre des décisions contre eux : les emmener à Ecommoy ou les déporter.



Carte tirée de l'ouvrage de Claude Toczé avec la collaboration d'Annie Lambert, *Les juifs en Bretagne*, Presses universitaires de Rennes, 2006, 2-7535-0265-X.

Il y a en Bretagne un peu moins de 2000 Juifs sur une population de plus de 3 millions d'habitants en octobre 1940.

RECENSEMENT DES ISRAELITES

N° **69**

Exécution des prescriptions de l'ordonnance
du Chef de l'Administration Militaire
en France

JUIF

FICHE INDIVIDUELLE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DES CôTES D'ARMOR

Nom *Levy*
Prénoms *Maurice*
Date et Lieu de naissance *16 juillet 1890 à Buttelaange (Moselle)*
Sexe *H*
Fils ou Fille de *Martin*
et de *Hyacinthe Damisch*
Nationalité *français*
Domicile Légal *Paris*
Résidence actuelle *Saint-Brieuc, Rue Boëtient*
Situation *Marié ? (1) - Veuf ? - Divorcé ? - Célibataire ?*
de *Nombre, sexe et âge des enfants légitime ou légitimés (2)*
Famille *2 garçons : 12 ans et 15 mois tous deux catholique*
(Nombre d'enfants adoptés (2)
(pour ces derniers, indiquer s'ils sont reconnus
comme juifs)
Profession actuelle *Barbier d'usine*
Siège de l'entreprise ou du commerce *à St-Brieuc*
Emplois précédemment occupés
Religion confessionnelle *Israélite*
Durée du séjour ininterrompu en France *depuis 1933*
Observations Particulières

A *St-Brieuc* le *17 oct. 1940*
Maurice Levy

1) Rayer les mentions inutiles
2) Le Chef de famille est tenu de remplir une fiche pour son épouse
et chacun de ses enfants.

Fiche de recensement de la famille Lévy, datée du 17 octobre 1940
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).



Le statut des Juifs



Extraits du décret portant sur le statut des Juifs du 3 octobre 1940

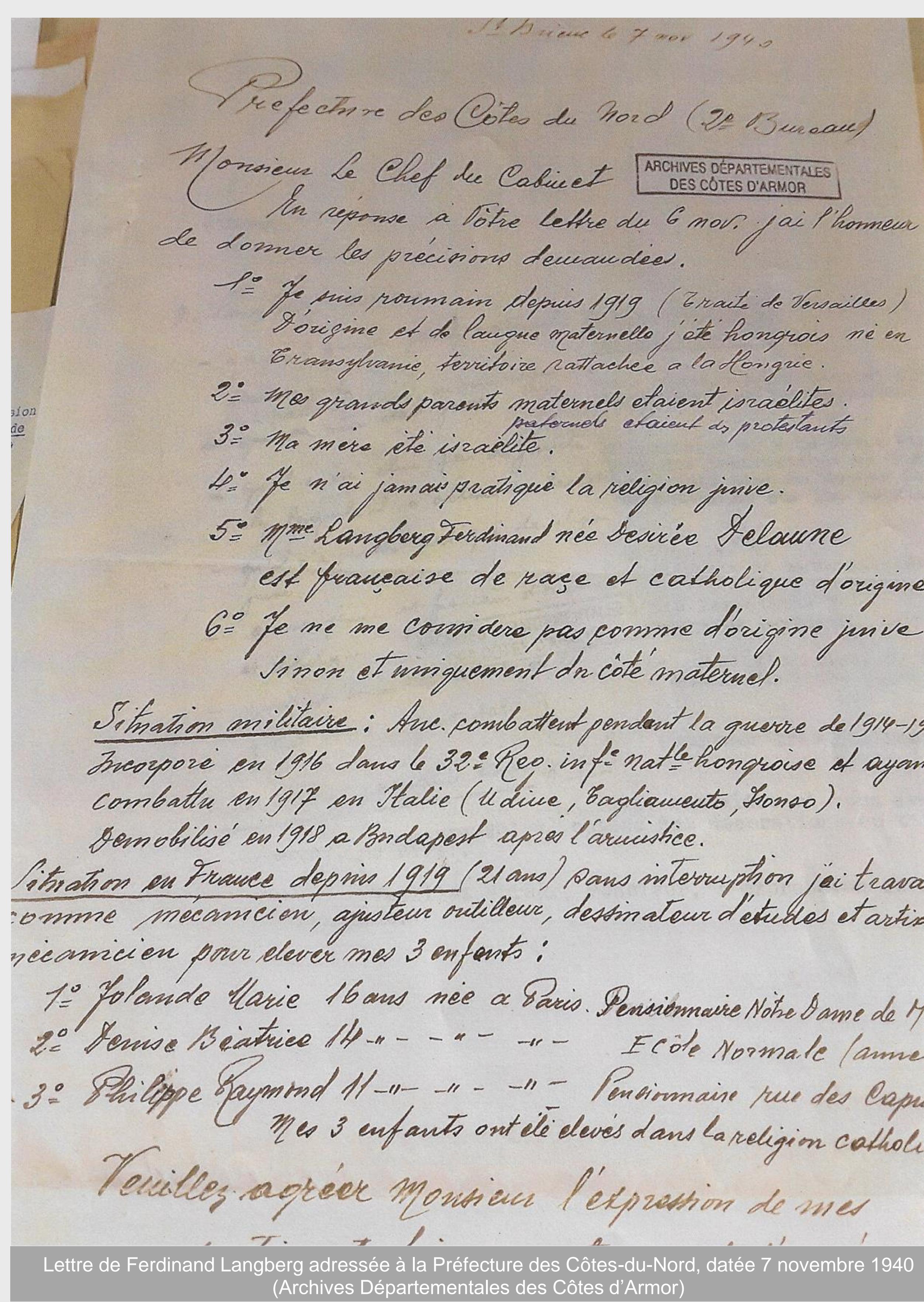
Le statut des juifs, une discrimination

Le statut des juifs est une discrimination car il leur interdit l'exercice des métiers de fonctionnaires et des professions libérales.

Une loi prive les Juifs de leurs droits, elle ne respecte pas le droit de croyance, le droit d'égalité et elle porte atteinte à la libertés des juifs.

L'auteur de cette loi est le Maréchal Pétain.

Elle est semblable à la loi de Nuremberg en Allemagne.



Lettre de Ferdinand Langberg adressée à la Préfecture des Côtes-du-Nord, datée 7 novembre 1940
(Archives Départementales des Côtes d'Armor)

Présentation du document

Suite à une demande de la Préfecture des Côtes-du-Nord, Monsieur Ferdinand LANGBERG adresse sa réponse, par courrier. Dans cette lettre Ferdinand LANGBERG justifie que ces trois enfants Yolande Marie, Denise Béatrice et Philippe Raymond ne relèvent pas du statut des Juifs.

La famille Langberg essaie d'éviter à ses enfants le recensement

C'est par des courriers que Ferdinand Langberg et le Préfet des Côtes-du-Nord correspondent.

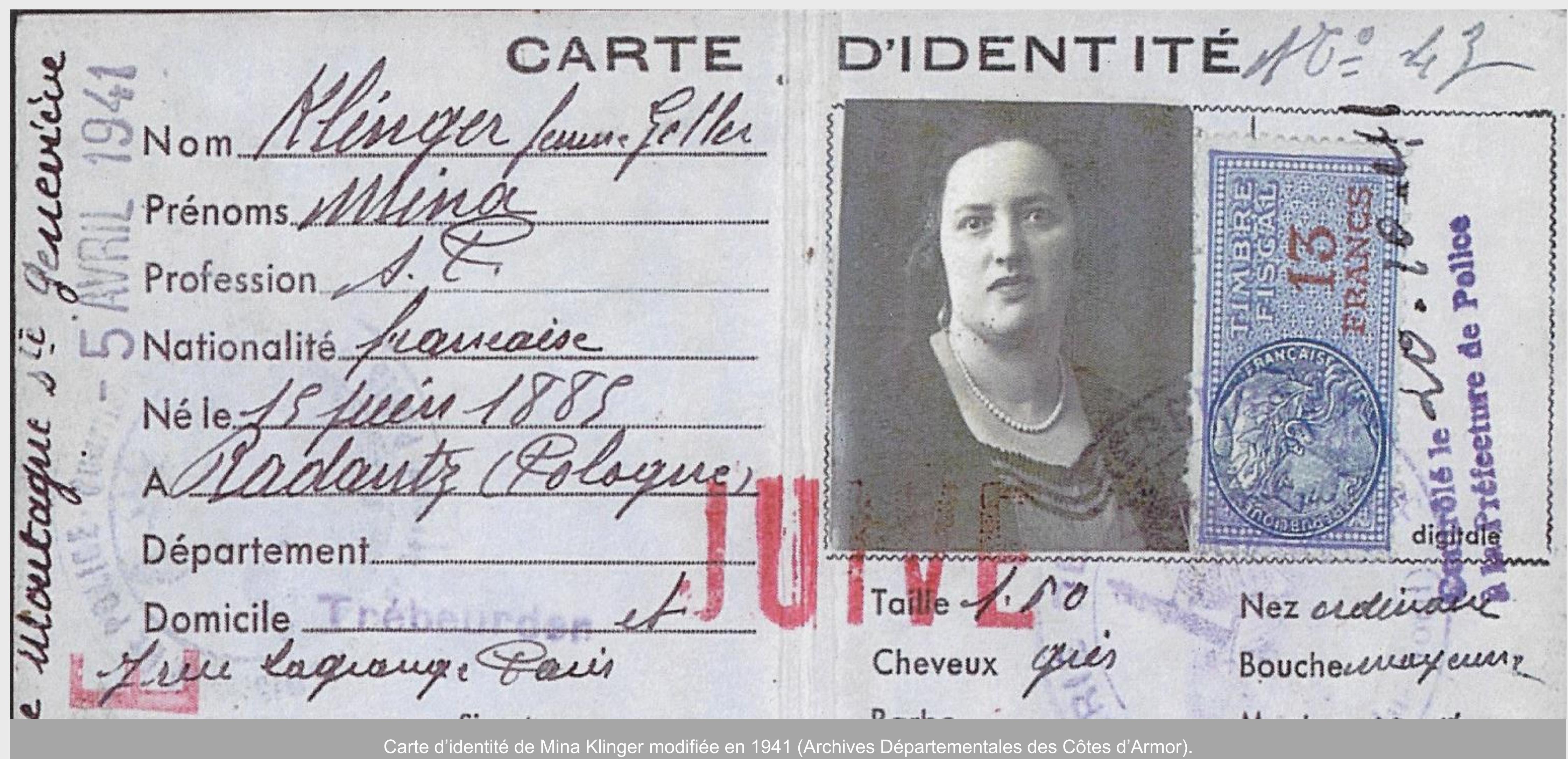
Dans ces courriers, François Ferdinand prouve que ses enfants ne sont pas juifs. Il y déclare que ses deux grands-parents maternels étaient juifs ; que ses deux grands-parents paternels ne seraient pas juifs ; que sa mère était juive ; qu'il a été élevé par des Jésuites grâce auxquels il a obtenu son baccalauréat, qu'il n'a jamais pratiqué la religion juive ; que sa femme est française d'origine catholique et qu'il est ancien combattant de la guerre 14-18 sur le front italien.

Ferdinand Langberg et le Préfet des Côtes-du-Nord échangent donc des courriers entre le 22 juillet et le 21 novembre 1940.

Grâce aux arguments données par Monsieur Langberg, une décision finale est prise : les enfants Langberg sont sauvés.

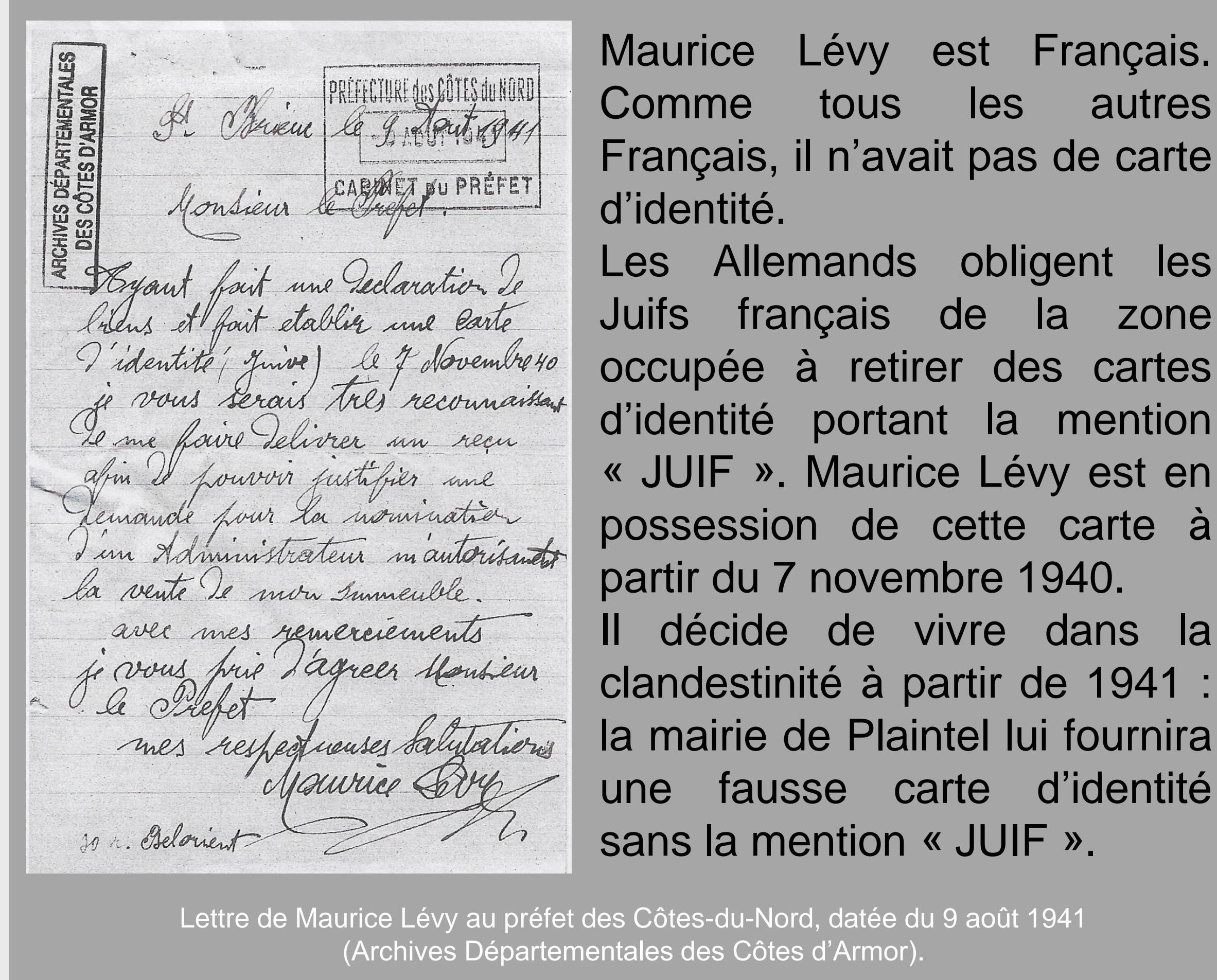
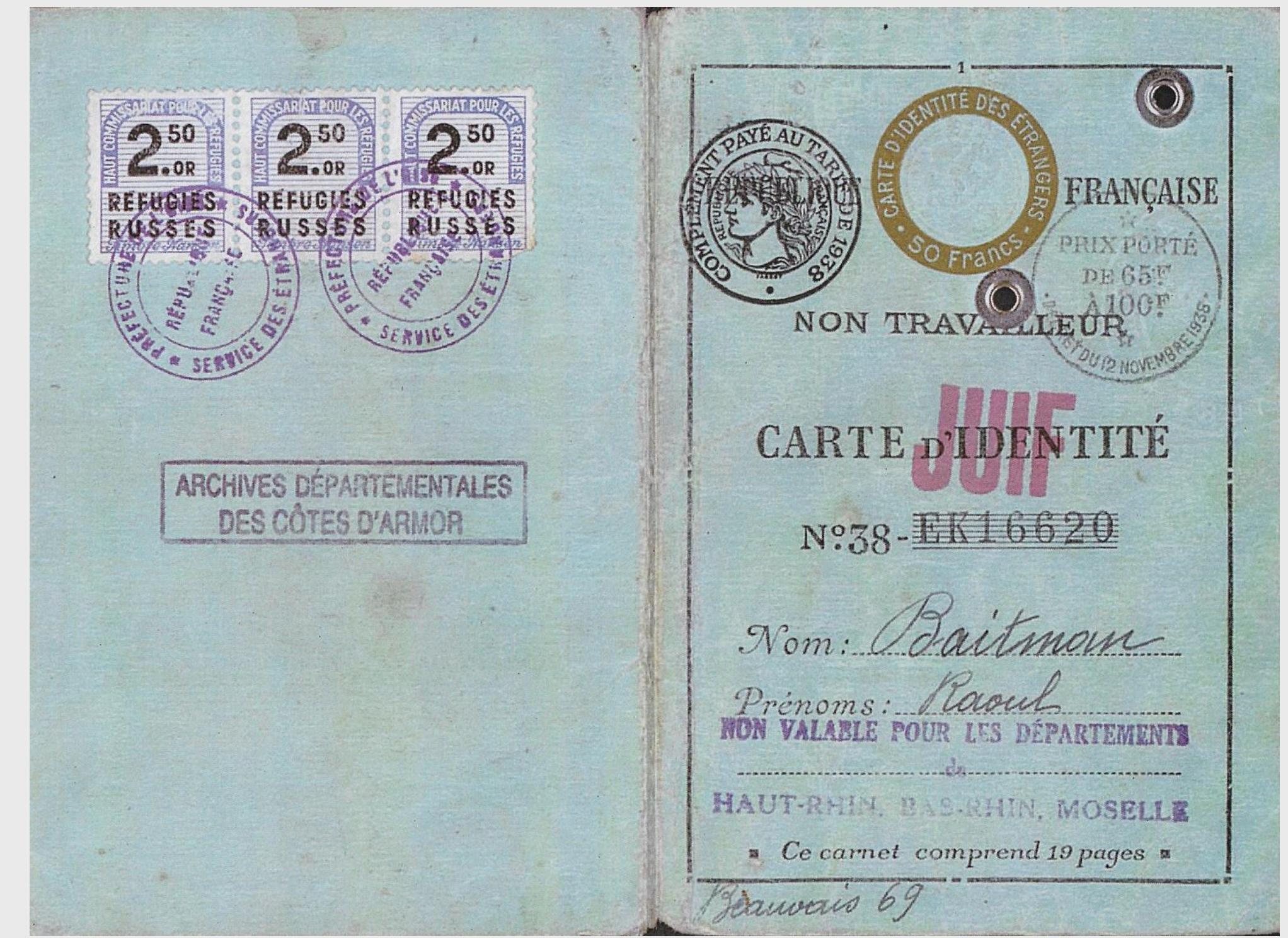


La carte d'identité



REPÈRES CHRONOLOGIQUES

- 1917 : Création de la carte d'identité pour les étrangers
- 10 août 1927 : loi accordant la nationalité française pour les étrangers résidant en France depuis 3 ans
- 22 juillet 1940 : décret-loi de Vichy promulguant la révision de toutes les naturalisations accordées depuis 1927 (plus de 6000 juifs sont déchus de leur nationalité française)
- 13 octobre 1940 – 7 novembre 1940 : Les Allemands obligent les juifs, dans la zone occupée, à retirer dans les commissariats des cartes d'identité portant la mention « juif »
- 27 octobre 1940 : création de la carte d'identité par Vichy
- 11 Décembre 1942 : décret de Vichy imposant la mention « juif » sur les cartes d'identité dans toute la France.



Maurice Lévy est Français. Comme tous les autres Français, il n'avait pas de carte d'identité.

Les Allemands obligent les Juifs français de la zone occupée à retirer des cartes d'identité portant la mention « JUIF ». Maurice Lévy est en possession de cette carte à partir du 7 novembre 1940. Il décide de vivre dans la clandestinité à partir de 1941 : la mairie de Plaintel lui fournira une fausse carte d'identité sans la mention « JUIF ».



Carte d'identité de Raoul Baïtman
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).

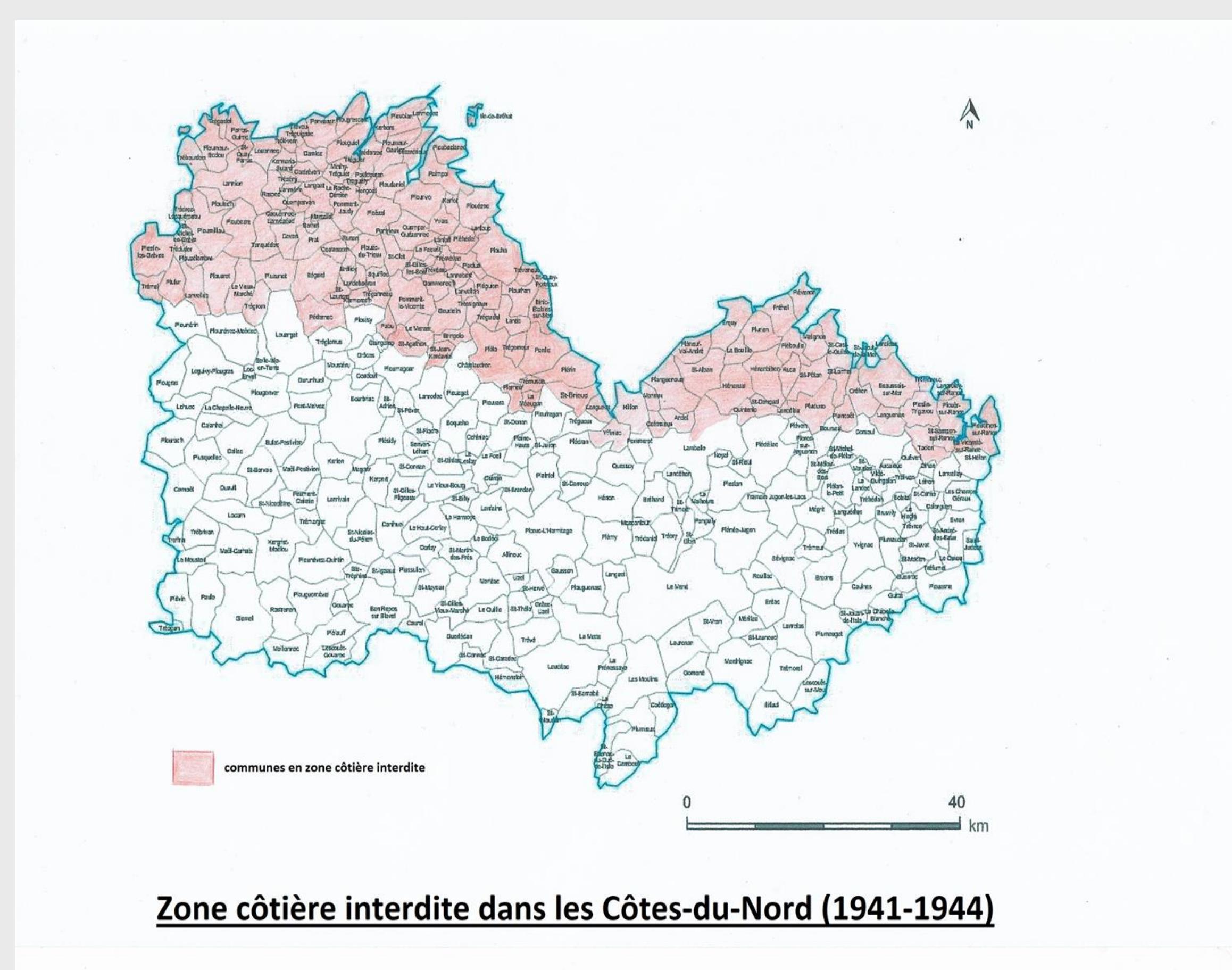
Les Français n'ont pas de carte d'identité sous la IIIème République, alors que c'est une obligation pour les étrangers qui sont en France depuis 1917. C'est un moyen de les contrôler.

Raoul Baïtman (carte d'identité ci-dessus) est Russe. Sa carte comporte des symboles républicains (Marianne, RF) car elle a été faite avant 1940. Elle est toujours valable pendant l'Occupation. Les autorités se contentent d'ajouter la mention JUIF en rouge.

Il est arrêté le 17 juillet 1942, mis en résidence surveillée à Ecommoy dans la Sarthe, puis interné dans un camp à Angers. Il est déporté à Auschwitz où il est gazé le 25 juillet 1942.



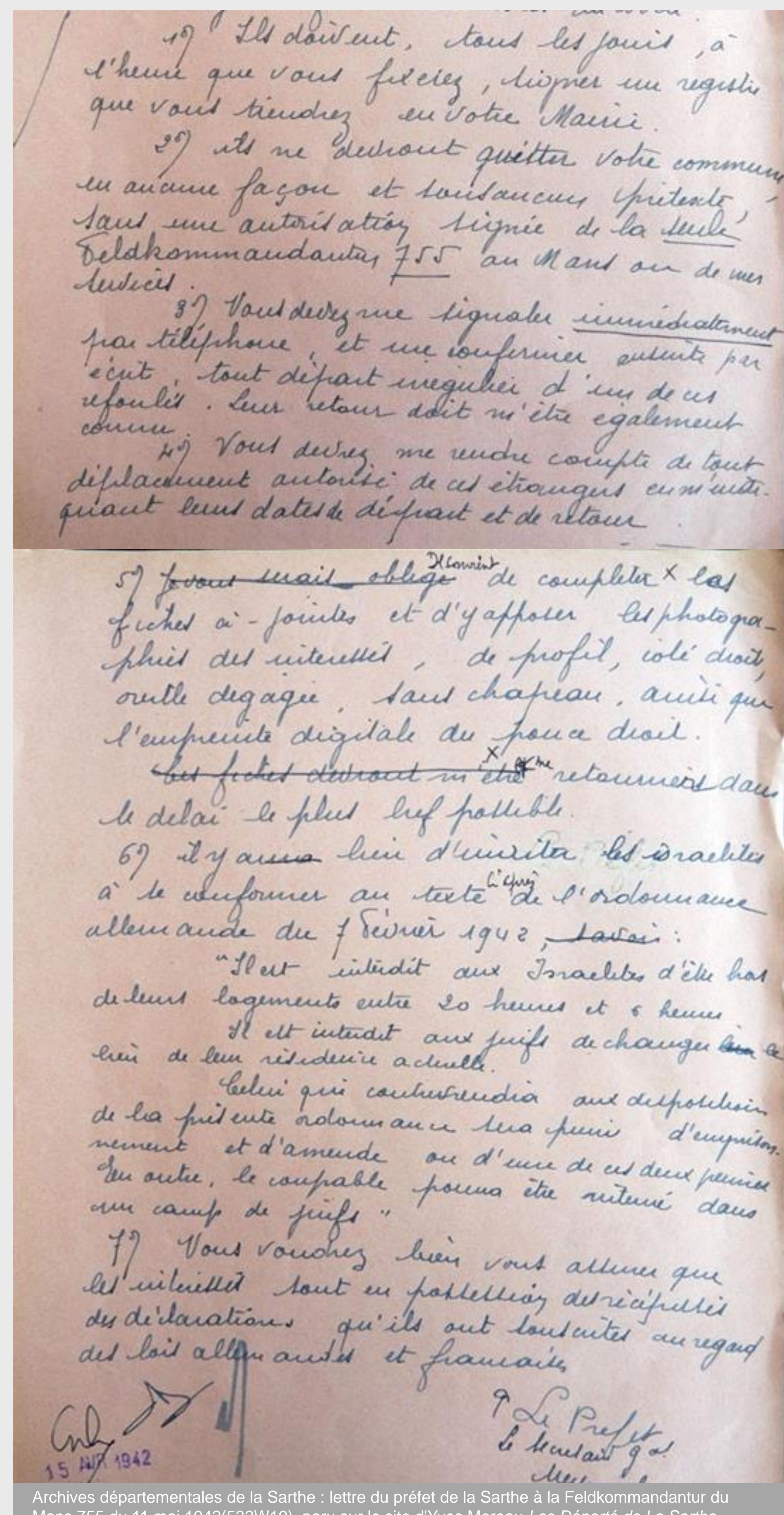
Refoulés de St-Brieuc



Les personnes juives vivant dans la zone interdite (en rouge sur la carte) étaient refoulées à Ecommoy (près du Mans dans la Sarthe) en résidence surveillée. Saint-Brieuc fait partie de cette zone. Les familles Davy, Hasson, de Robert Bassan et de Pépo Bassan ont donc été refoulées. Les familles Fekète et Lévy n'ont pas été refoulées puisqu'elles vivaient de façon clandestine.



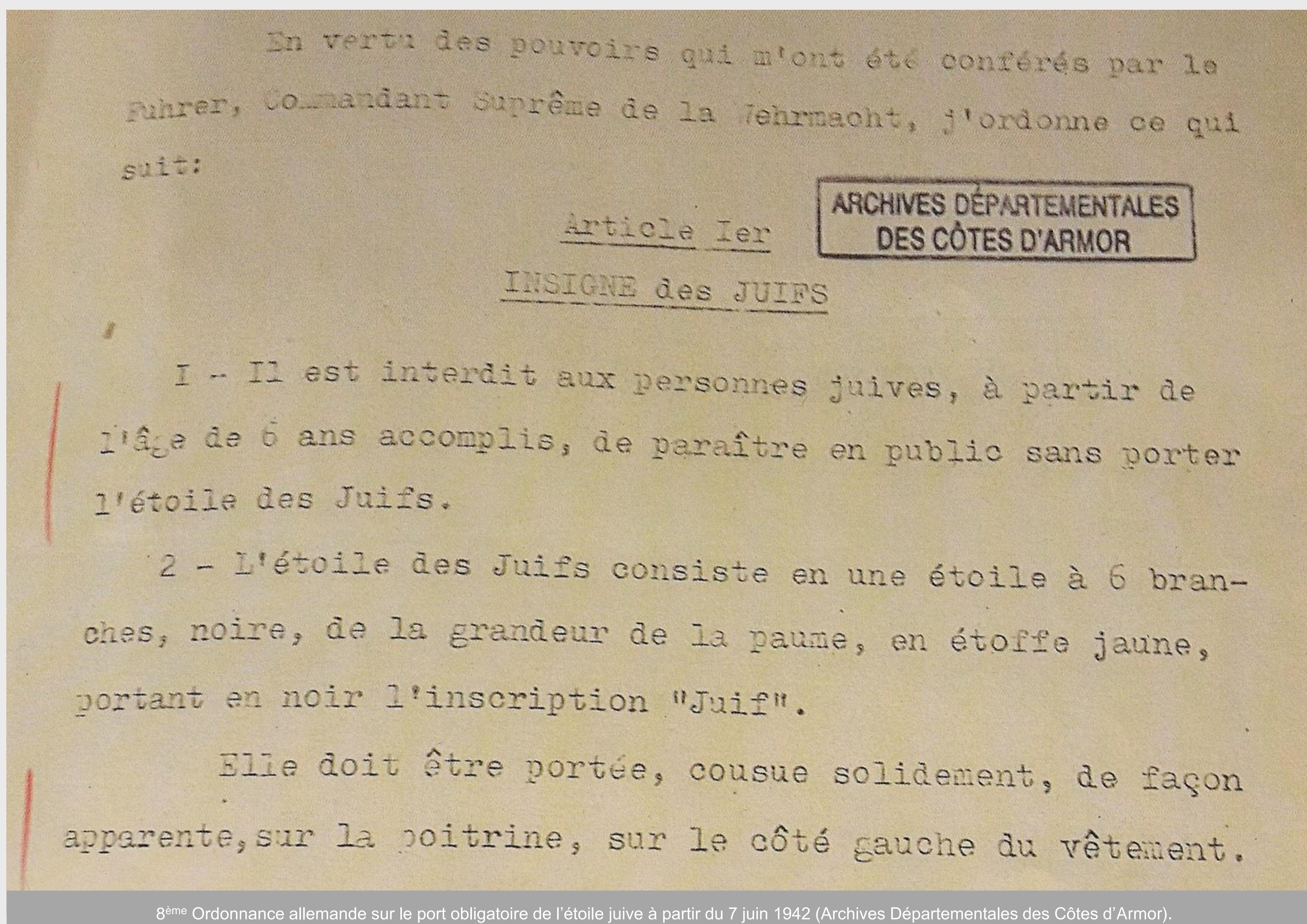
Les jeunes des familles refoulées avaient le droit d'aller à l'école. Sur cette photo on peut voir les deux enfants Davy (en jaune) et les enfants de Robert Bassan (en rouge).



Des contraintes sont imposées aux Juifs : couvre-feu de 20h à 6h, interdiction de déménager, obligation de passer à la mairie tous les jours, interdiction de quitter la commune. Si quelqu'un enfreint ces règles, il sera emprisonné et/ou aura une amende.



L'étoile jaune



8^e Ordonnance allemande sur le port obligatoire de l'étoile juive à partir du 7 juin 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

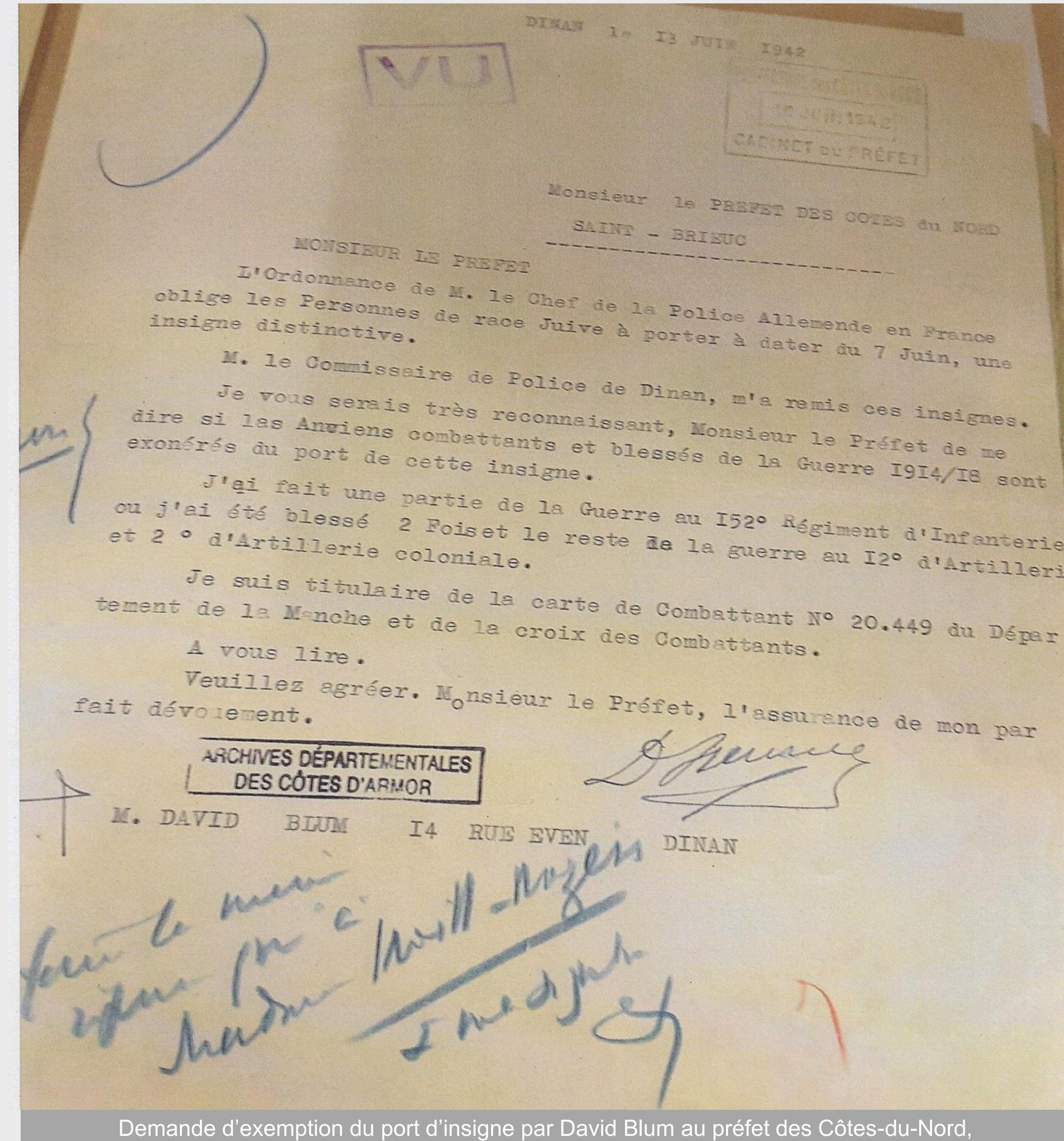


Spécimen de l'étoile juive (Archives Départementales des Côtes d'Armor).

Certains Juifs n'acceptaient pas de porter l'étoile jaune au nom de l'égalité, comme cet ancien combattant de la guerre 14-18, David Blum qui a été soldat pendant la guerre 1914-1918, blessé deux fois et décoré pour son courage.

Dans la lettre ci-contre, adressée au préfet des Côtes-du-Nord, il demande à être exempté du port de l'étoile au titre d'ancien combattant. Sa demande ne sera pas retenue. Il est même arrêté le 13 novembre 1942 car il ne porte pas assez visiblement l'étoile jaune (il la dissimule sous sa blouse de travail). De nombreux Dinannais signent une lettre de protestation contre son arrestation. Mais il est incarcéré à la prison Charner à Saint-Brieuc. Il est déporté et gazé à Auschwitz le 7 septembre 1943.

Le port de l'étoile jaune est obligatoire à partir de six ans et montre la volonté des autorités allemandes de discriminer les Juifs. On voit sur le document ci-dessus la réglementation en matière de port de l'étoile jaune. On peut noter la précision des consignes données qui sont très contraignantes. Les enfants juifs sont obligés de porter l'étoile même à l'école.

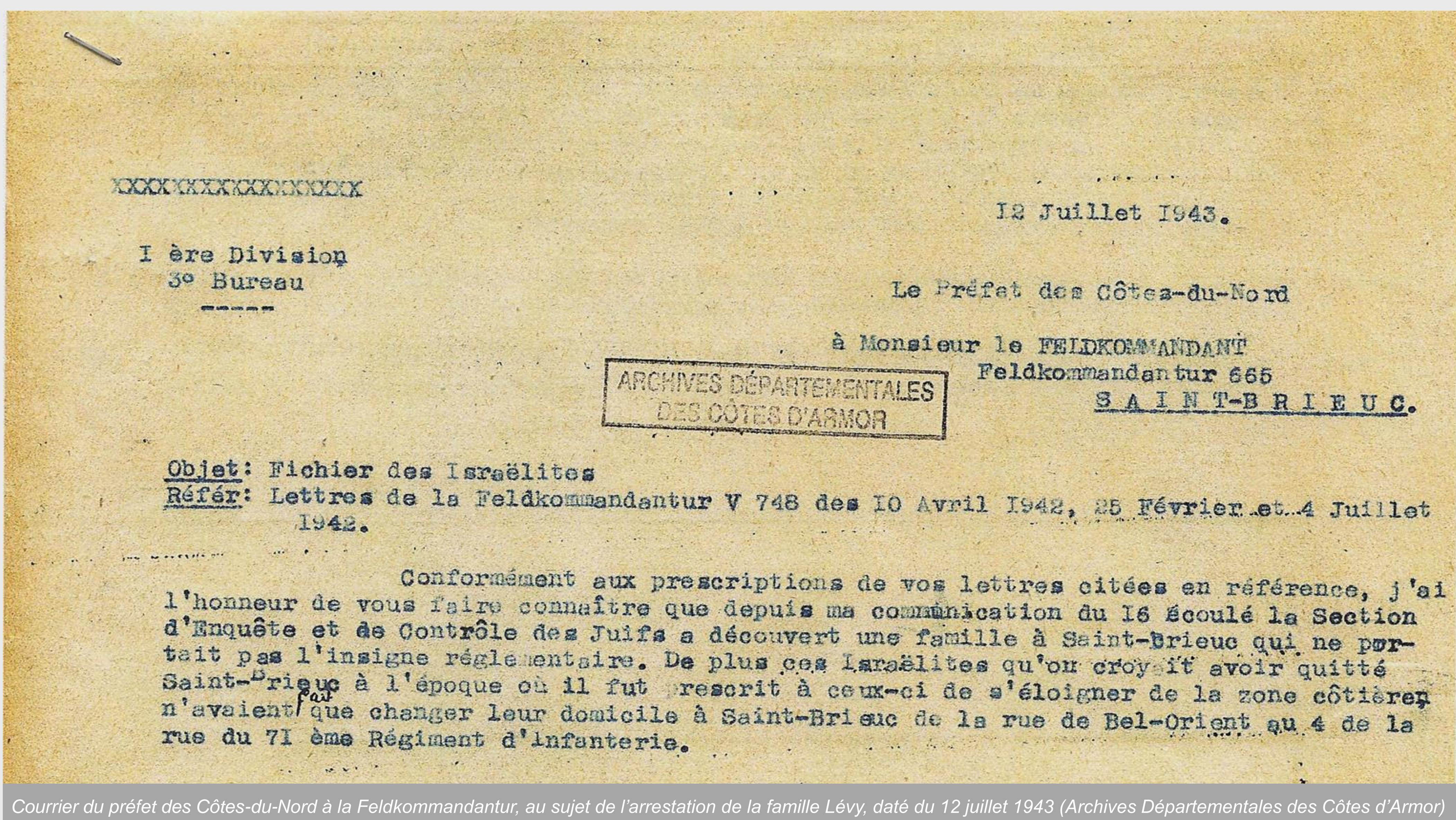


Demande d'exemption du port d'insigne par David Blum au préfet des Côtes-du-Nord, datée du 13 juin 1942 (Archives Départementales des Côtes d'Armor).



Arrestations

La collaboration



Courrier du préfet des Côtes-du-Nord à la Feldkommandantur, au sujet de l'arrestation de la famille Lévy, daté du 12 juillet 1943 (Archives Départementales des Côtes d'Armor)

PORTRAIT D'UN COLLABORATEUR

Monsieur X était un homme assez petit et enrobé. Il avait le visage rond, pâle et un léger double-menton, avec cependant une mâchoire assez marquée, lui donnant un air froid et peu sympathique. Il plaquait toujours vers l'arrière ses cheveux bruns légèrement grisonnants sur les tempes. Ses sourcils noirs et épais accentuaient le regard froid et dur de ses yeux bleus. Sous son nez imposant, sa bouche fine s'ornait d'une moustache qui ressemblait vaguement à celle d'Hitler. Il ne souriait jamais car il avait les dents passablement mal rangées.

Pour être honnête, il avait un style vestimentaire qu'il jugeait élégant mais qui n'était que banal. Il portait un costume sombre et une chemise blanche qu'il agrémentait alternativement d'un noeud papillon ou d'une fine cravate noire si serrée qu'elle semblait l'étrangler. Des chaussures de cuir marron au bout pointu complétaient cette tenue.

Monsieur X affichait souvent un air hautain. Ses choix politiques le faisaient se croire supérieur aux autres. Il aimait prendre des clichés, chasser du gibier. Il aimait surtout traquer à vrai dire. Monsieur X était déterminé, quand il avait un objectif, il l'accomplissait toujours... Il était lâche, cruel et avant tout antisémite...

Bref, Monsieur X était un collaborateur.

Texte collectif des élèves de 3^e2, Collège Charles de Gaulle, Hillion.

CARRIERE D'UN COLLABORATEUR

1902 : Naissance à Dinard

Années 1930 : Chef régional de Solidarité française, un mouvement fasciste.

1941 : engagé dans La Légion des Volontaires Français pour combattre sur le Front russe aux côtés des Allemands.

1942 : délégué régional des sections d'enquête et de contrôle du commissariat général des questions juives pour la Bretagne (SEC).

Avril 1944 : chef de la Milice à Rennes.

1946 : Condamné à mort par la justice et fusillé à Rennes.

Commissariat Général aux Questions Juives

Rapport n° 106-X, délégué régional.

Rennes le 28 juin 1943

Affaire LEVY Maurice

Lieu: 4 rue du 71^{ème} RI à Saint-Brieuc.

Origine : Information de la délégation.

Objet : Déterminer le caractère racial des intéressés.

LEVY né le 6 juin 1890 à Puttelange.

LEVY née JACOB Suzanne née le 25 août 1895 à Paris.

2 enfants : Raymond né le 6 août 1925 à Paris

Jean né le 12 novembre 1928 à Paris

Enquête : Nous avons enquêté sur le nommé LEVY. Il travaille dans une fabrique de savon où il était employé avant comme voyageur de commerce. Sur sa carte d'identité figure la mention « JUIF » mais il ne porte pas l'étoile et n'est pas inscrit sur les livres de police de Saint-Brieuc.

Il nous a déclaré être de religion juive et avoir été circoncis.

Nous avons également interrogé son épouse, laquelle possède une carte d'identité délivrée par la mairie de Plaintel mais où la mention « JUIF » ne figure pas.

Les deux enfants auraient été baptisés il y a environ 10 ans. L'aîné, Raymond, travaille comme apprenti architecte chez Monsieur Rolland à Saint-Brieuc, et le deuxième fils, Jean, se trouve dans une ferme près de Plaintel.

Étant donné qu'il s'agissait de Juifs 100 % nous avons mené le père et la mère au commissariat de police le plus près et signalé à la police de sûreté allemande le lieu de travail des deux enfants.

Au cours de la journée, la Sicherheitspolizei a incarcéré le père LEVY et son épouse ainsi que le fils Raymond. Quant au deuxième fils, Jean, la police de sûreté allemande n'a pas pu le découvrir à Plaintel.

Conclusion :

1. Maurice LEVY est un Juif déclaré mais ne porte pas l'étoile

et n'observe aucune ordonnance allemande relative aux Juifs.

2. La Juive LEVY née JACOB ne s'est pas déclarée et a reconnu être

de race juive.

3. Les enfants [...] ayant quatre grands-parents juifs sont à considérer comme juifs même s'il était établi qu'ils auraient reçu le sacrement du baptême catholique.

En conséquence, nous demandons l'internement de toute la famille LEVY.

Le délégué régional X...

Destinataires : S.E.C. Paris

Sicherheitspolizei/Rennes

Sicherheitspolizei/Saint-Brieuc

Préfecture des Côtes-d'Armor

Rapport de l'arrestation de la famille Lévy rédigé par le Délégué régional des Sections d'enquête et de contrôle du Commissariat général des questions juives, daté du 28 juin 1943
(Archives Départementales des Côtes d'Armor).



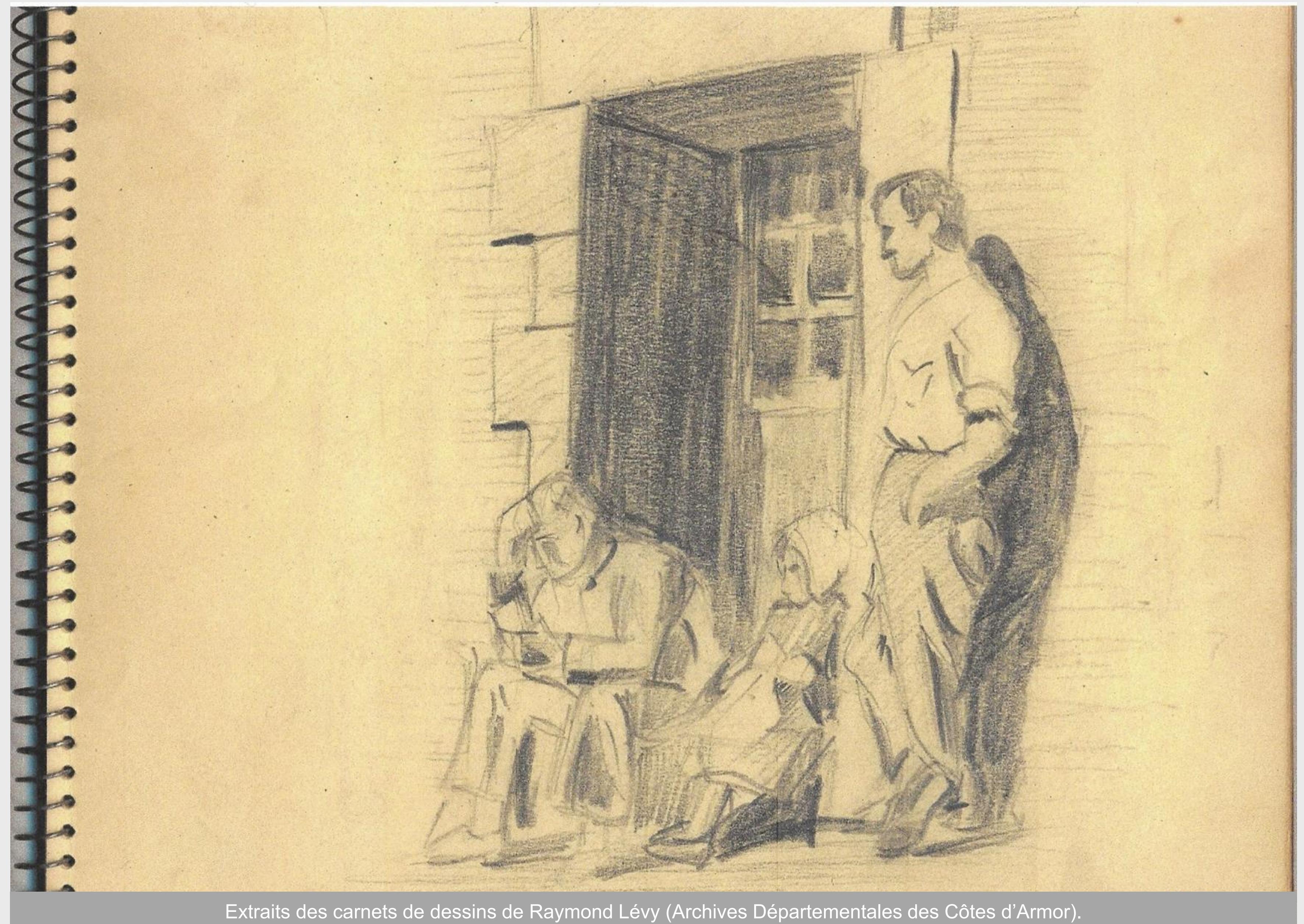
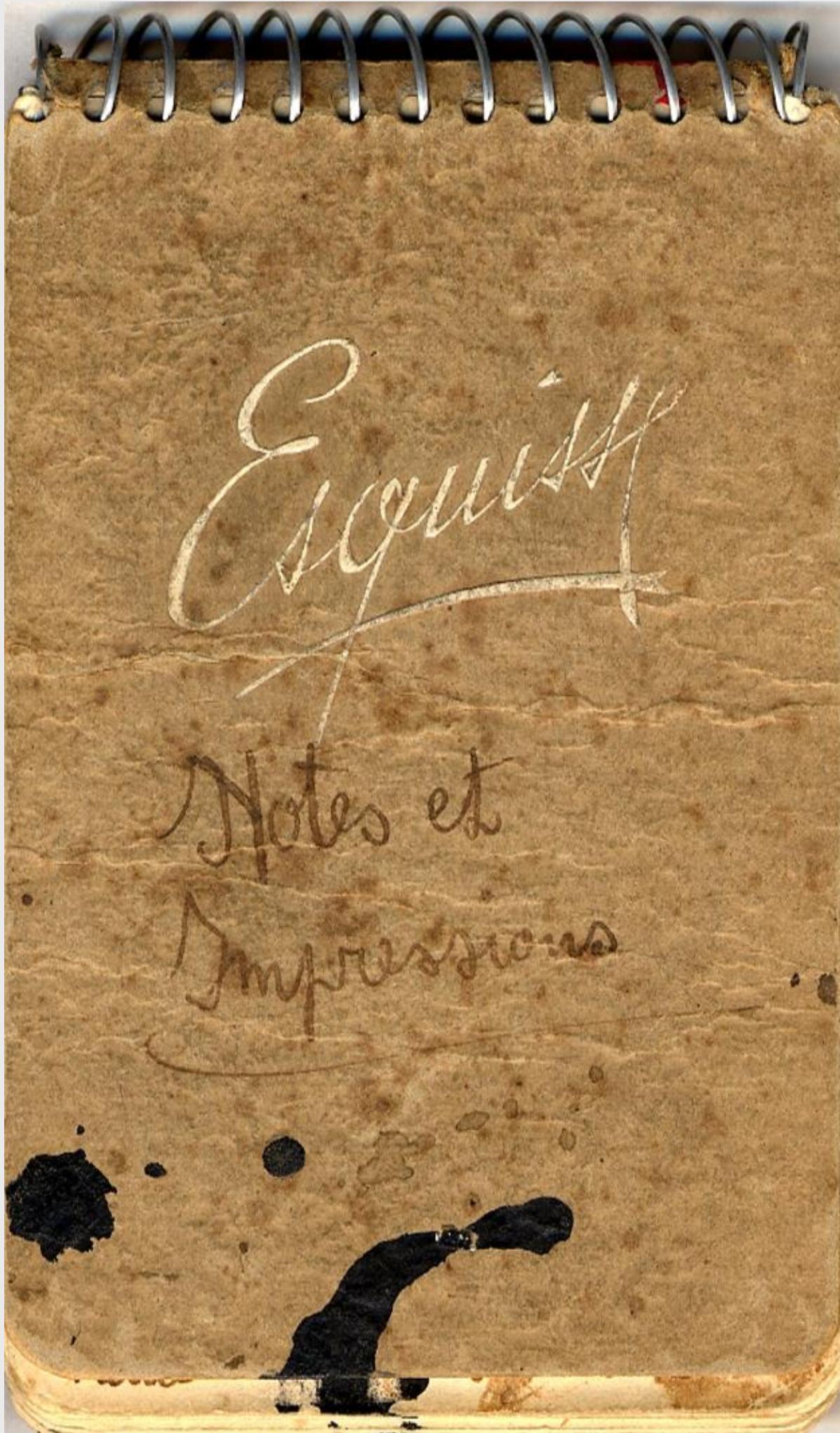
Photographie actuelle du 4 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie à Saint-Brieuc.

La famille Lévy est arrêtée le 28 juin 1943 à Saint-Brieuc au 4, rue du 71^{ème} RI, par la police de sûreté allemande car elle n'était plus inscrite sur le recensement de 1941, ne portait pas l'étoile jaune et qu'elle était restée habiter dans la zone côtière interdite pour les Juifs. La famille est ensuite incarcérée dans la prison de Saint-Brieuc puis elle est déportée.



Arrestations

La prison de St-Brieuc



Il court, on peut apprendre tout.
Le cours de dessin ne pue pas l'école et nous y sommes entièrement libres - M. Daubé dit : "Jei, ce n'ont pas d'école ; c'est la Vie ! et je pourrais mettre une pancarte à la porte :
"Jei la VIE", avec un grand "V",
les cours les plus humbles de la maison où le maître dépose les caseros, fait la vaisselle, ... sont les plus beaux - Ils respirent toute la vie de la famille et l'assistent dans un coquillage bien souti de ces petits coquilles de la maison ferait pleurer des prisonniers, là bas, derrière les barbelés
Les artistes ne font pas de bruit ni de chien, pour se faire connaître, leurs œuvres parlent

Raymond Levy est incarcéré avec sa famille le 7 juillet 1942 dans la prison de Saint-Brieuc. Il y reste trois semaines avant d'être déporté. Pendant son emprisonnement il dessine et écrit dans son carnet : Il a dessiné sa mère, son père, son frère et d'autres prisonniers juifs qui attendent d'être déportés. Il a confié son carnet à un gardien de la prison qui l'a déposé au café Pincemin à St-Brieuc. C'est son ami Mark Bougeard qui est venu le chercher pour le donner à son professeur de dessin Emile Daubé.



un enfant caché

60 années ont passées - 60 années de luttes, de joies,
d'amours, de peines de réussites et d'échecs
Sur 60 années, je ne sais vraiment
à deux femmes - Combien d'entre elles à ma mémoire -
Toi, Yamam et vous Madame Gorre qui
m'avez tendue la main - La main de la vie -
l'on dit "que le temps atténue ou efface certains
souvenirs" - Mais quand la blessure est profonde - ancrée
au fond de soi, cette blessure que l'on a cachée à
ses enfants, par un sentiment que l'on ne peut exprimer,
Mais qui inconsciemment a guidé votre temps de vie -
Un rien, une image, un son peut rouvrir la cicatrice
Car la blessure est toujours présente -

1800 / 1844 - Feyres. Enfants dans ce couvent
N : 68 pour Auschwitz
- 42 seulement sont revenus -

NON, - 43 - Moi Michel Ballan, certainement le
dernier survivant de ce gars -

A toi Yamam, je te dis de ne pas avoir pris ce train.
A vous Madame Gorre, je vous dis de vivre -

Directrice de ce petit collège d'Ecommoy,
Quand on a frappé à votre porte, à demi-mot, et
sans aucune hésitation - Vous m'avez tendue
— Votre main -

//

Tout à une fin - Même la Guerre -
Le Monde était joyeux - insouciant -
Yannan n'avait dit "Quand tout sera fini,
✓ Je t'envierai te retrouver"
- Mais elle ne revenait pas -
Mon oncle, ma tante, Henry, ma famille, tous ceux
qui avaient été bousculés ne revenaient pas
tout quoi ?
Et toi Maurice, tauf mon confident d'autanee,
où étais-tu ?
Un après midi, Madame Gorse et moi sommes partis
Pour promener dans l'allée de Fontenay -
Avec des mots pleins de douceur, elle n'a dit
Ce qui s'était passé - - L. Hotteau -
Elle n'a dit aussi que sa maison était
la Mieuvre -
Je connaissais tout au delà de ce douleur - du Vide -
✓ Je souvenais un sentiment indefinissable d'amour,
de gratitude, un je ne sais quoi pour cette
femme admirable -
tallyman, Michel, qui avait mis en jeu sa vie
- pour moi - et qui, ce faisant, gardait
ma main dans la sienne -

11

Dans le Grenier de cette école, vous m'avez caché
longtemps - les fauves n'en finissaient pas - je pleurais
beaucoup. - Je comprenais mal toutes ces choses -

La huit tombée, vous veniez me chercher pour
"un tout de jardin" - vos paroles étaient plis d'amour
et d'espoir -

Espoir - Espoir de vivre un jour comme les
enfants que j'entendais rire et jouer pendant les
vacances -

Pendant les vacances scolaires, les soldats menaient
des quartiers dans le collège - j'étais terrorisé -
une peur qui m'envahit même la force
de bouger -

Mais vous étiez là pour me rassurer, me consoler -

Et puis un jour, vous avez pris le risque
de m'intégrer à vos élèves - je vivais pleinement -
toi, Michel, le fils de madame Gorse
tu étais devenu mon copain de jeu -

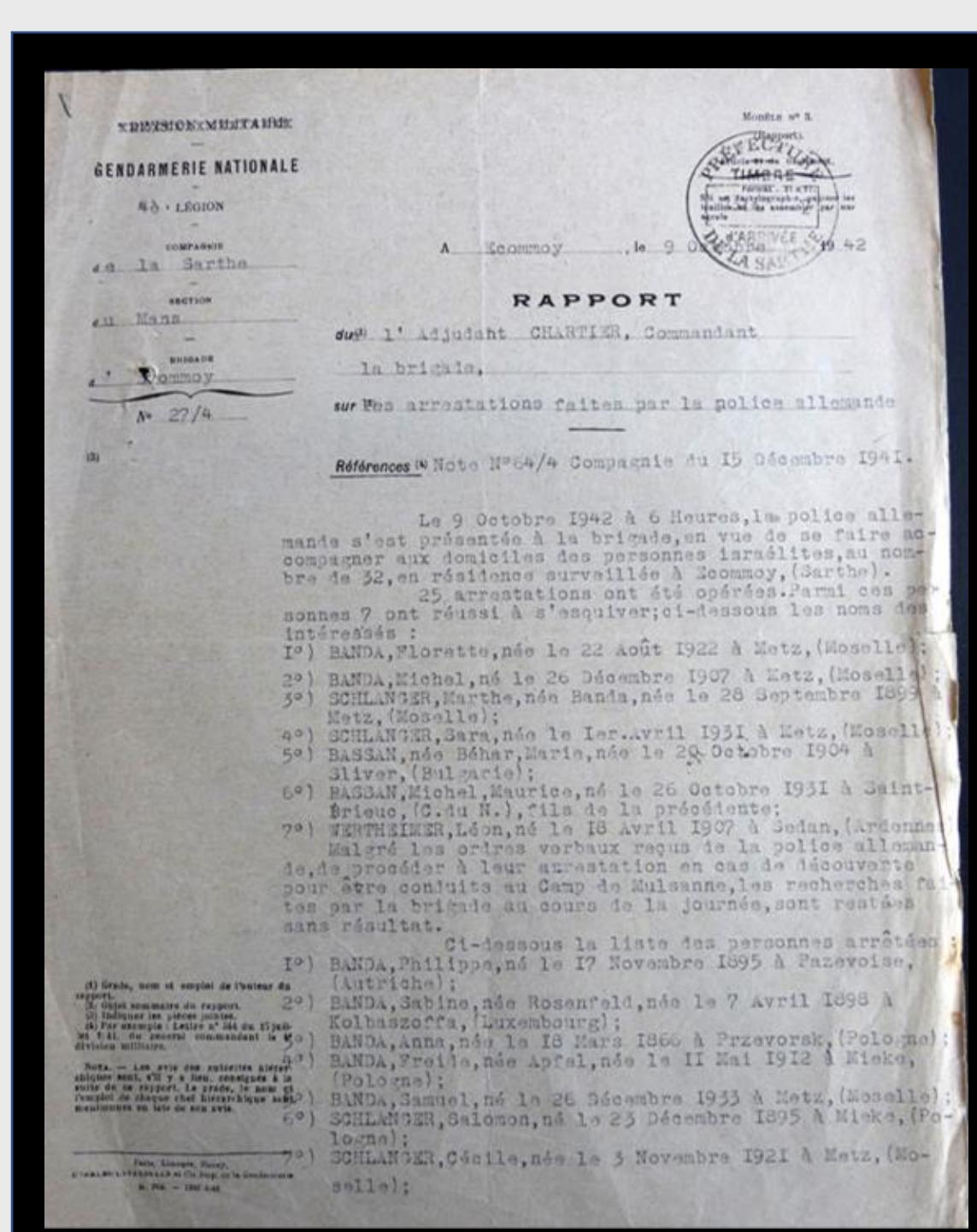
Ta Hayat ne faisait aucune différence
de ton deuil ni d'amour entre toi et moi

Je t'aime -

Et puis un jour, Maman est revenue - Scène -
Soixante années ont passées. Voici à
l'Hiver de ma vie -
quelques mots d'amour, de respect
et de tendresse /uis-je vous écrire à vous - Madame Gode -
Pour vous dire combien vous êtes la -
toujours présente à ma mémoire et
dans mon cœur -

Michel Jallan
26 Allée Georges Recolin
allée n° 2
Paris 75019

Récit du sauvetage de Michel Bassan, enfant caché par une directrice d'école : Mme Gorse .collection Marie Brilleaud (2005).



Archives Départementales de la Sarthe : rapport du commandant de la brigade de gendarmerie d'Ecommoy du 9 octobre 1942 (616W106-B), paru sur le site d'Yves Moreau *Les Déportés de la Sarthe*.

25 personnes juives sont arrêtées à Ecommoy en 1942, pour être transférées au camp de Mulsanne. 7 parviendront à s'évader, parmi lesquelles Michel Bassan qui se réfugie chez Mme Gorse.

Les familles juives sont ensuite libérées du camp de Mulsanne car elles sont turques. Mais en 1944 toutes les personnes juives d'Ecommoy venant de Saint-Brieuc seront arrêtées et déportées à Drancy puis Auschwitz. Personne ne reviendra.

Etat des Juifs résidant à Beommey, emmenés par les autorités allemandes le 26 Janvier 1944.					
Nom	Prenoms	Date et lieu de naissance	Adresse	Nationalité	Profession
Davy	Israel	2 Juin 1906 à Izmir (Turquie)	6 Rue du Bécharaïen	Français	vendeur de commerce
Davy, née Bourassa	Rosa	11 Mars 1906 à Istanbul (Turquie)	cl°	cl°	commerçante
Davy	Maurice	5 Décembre 1911 à Paris (12 ^e arrond ¹)	cl°	cl°	sans
Davy	Joseph	25 Juin 1913 à l'Brive (Côte du Nord)	cl°	cl°	cl°
Davy	Leon	25 Juin 1913 à l'Brive (Côte du Nord)	cl°	cl°	cl°
Davy	Reine	1 Février 1918 à l'Brive (Côte du Nord)	cl°	cl°	cl°
Bentassal	Jacques	5 Septembre 1905 à Andoumple (Turquie)	15 Rue de la Toubelle	Turque	marchand français
Bassan	Tabaty Robert	16 Mai 1911 à Andoumple (Turquie)	Rue Gambetta	Français	marchand français
Bassan, née Maghaya	Clarck	3 Juillet 1918 à l'Brive (Turquie)	cl°	cl°	sans
Bassan	Michel Maurice	26 Août 1917 à l'Brive (Côte du Nord)	cl°	cl°	cl°
Bassan	Henri Marie	30 Décembre 1918 à l'Brive (Côte du Nord)	cl°	cl°	cl°
Braundes, née Schlesinger	Eva	3 Septembre 1888 à Mirembes	Rue du Cormier	Française	sans
Braunschweig	Rose	30 Janvier 1863 à Béziers (Hér.)	Rue du Cormier	Française	sans - (malade)
Etat des Juifs résidant à Beommey. (restés à Beommey.)					
Beommey, le 27 Janvier 1944.					
Le Maire,					
<i>Wolff</i>					

Archives Départementales de la Sarthe : Etat des juifs résidant à Ecommoy, emmenés par les autorités allemandes le 26 janvier 1944 (616W106-A), paru sur le site d'Yves Moreau *Les Déportés de la Sarthe*.

«Justes parmi les nations»



Photographie de Marie et Élisa en 1952,
site AJPN Anonymes, Justes et persécutés durant la période nazie dans
les communes de France.



Jacques Schuldkraut est un enfant juif d'origine polonaise. Il vit à Paris avec sa mère Madeleine jusqu'en 1942. Il a 13 ans quand sa mère est arrêtée et internée au camp de Châteaubriant (carte ci-contre). Elle y rencontre Marie Josse arrêtée pour avoir insulté l'Amiral Darlan à Saint-Brieuc. Elles se lient aussi tôt d'amitié.

Madeleine est ensuite internée au camp d'Aincourt, où Jacques la rejoint. Elle est déportée à Auschwitz et Jacques va dans un centre UGIF à Paris.

Le 20 octobre 1942, Marie et Élisa Josse sauvent Jacques de la déportation en venant le chercher à l'UGIF, en prétendant qu'il est leur neveu.

Jacques partage leur quotidien dans leur café-restaurant, rue d'Orléans. Des amis de Marie et Élisa procurent à Jacques une carte d'identité au nom de «Jacques Sylvestre», né en Algérie. Il est scolarisé au Sacré-Cœur de Saint-Brieuc. Il reste chez ses «tantes» jusqu'à la fin de la guerre.

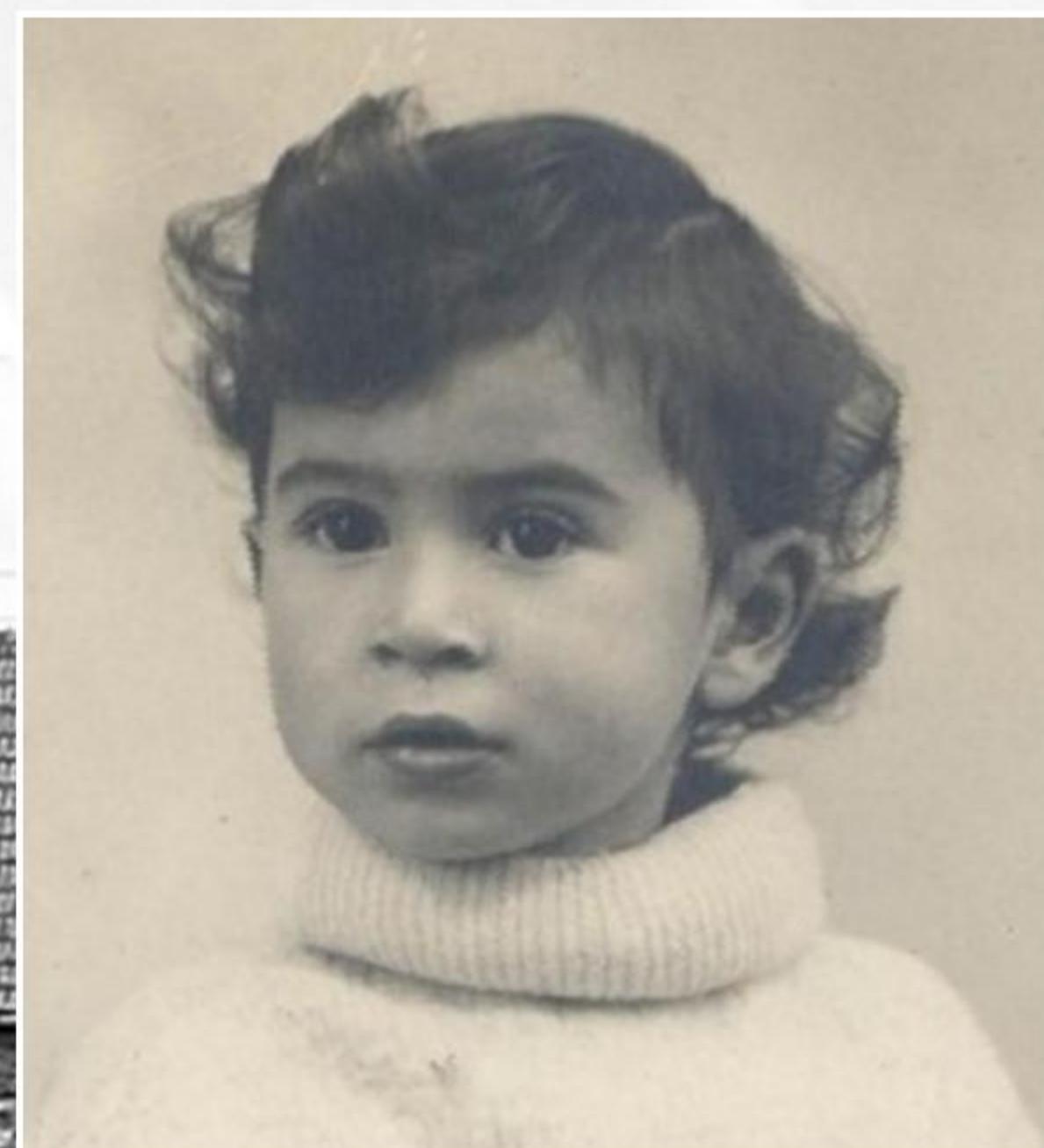
Marie et Elisa Josse sont reconnues comme « Justes parmi les nations » pour avoir sauvé un enfant juif de la déportation.



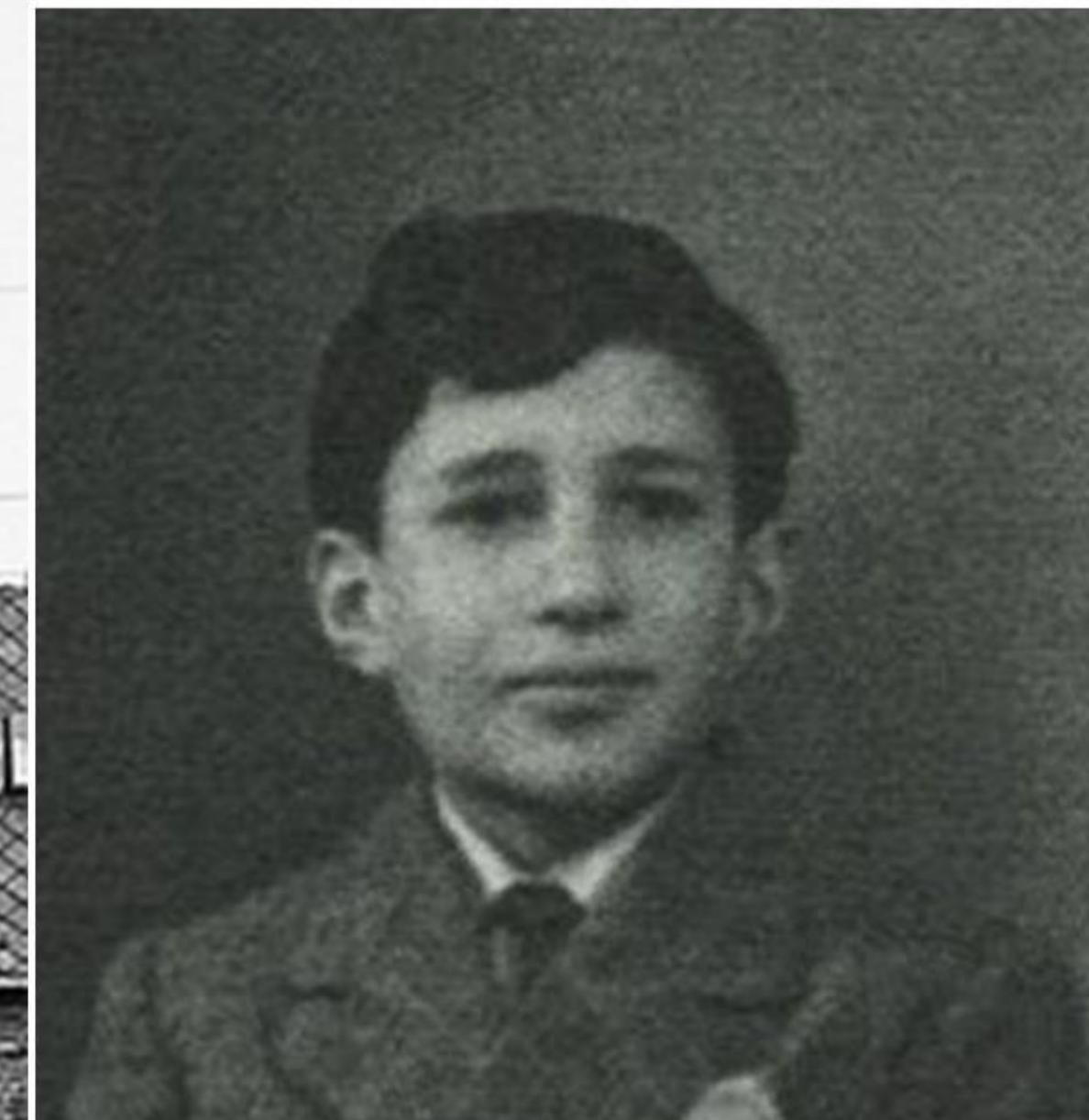
9 enfants juifs de St-Brieuc déportés



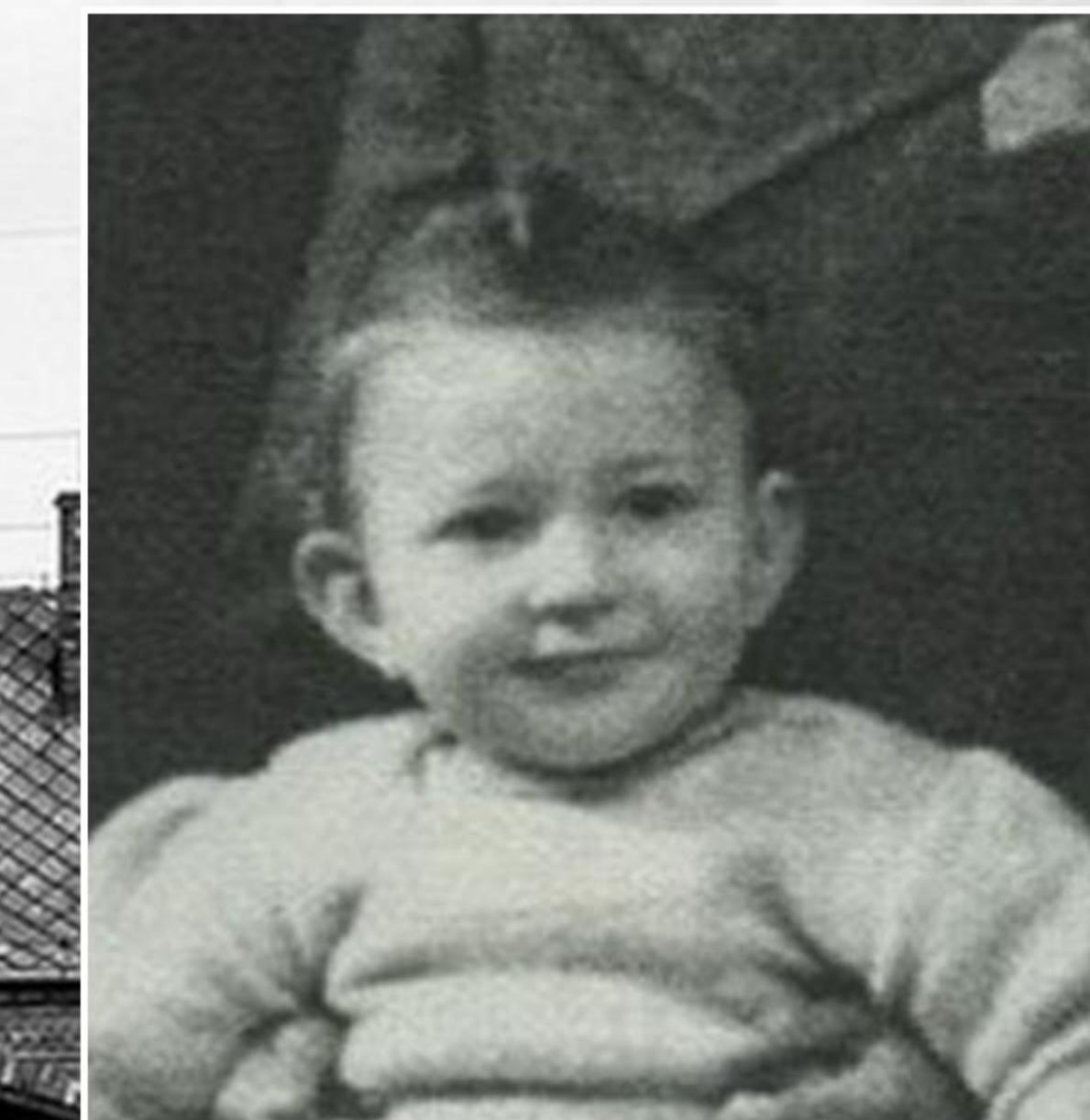
Henri Bassan 5 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 20.02.1944



Michel Bassan 6 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 20.02.1944



Maurice Davy 12 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944



Roger Davy 3 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944



Joseph Davy 6 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944



Léon Davy 6 ans
Convoi n°68
gazé à Auschwitz
le 15.02.1944



Alain Fékété 6 ans
Convoi n°75
gazé à Auschwitz
le 2.06.1944



Jean Lévy 15 ans
Convoi n°58
gazé à Auschwitz
le 2.08.1943



Raymond Lévy 17 ans
Convoi n°58
gazé à Auschwitz
le 2.08.1943

